

# **OBSERVATOIRE NATIONAL** DES **VIOLENCES FAITES AUX FEMMES**

Lettre n°26 – Janvier 2026

# **LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES EN MILIEU SCOLAIRE**

<b>Éditos .....</b>	<b>3</b>
<b>Sources et avertissements .....</b>	<b>6</b>
<b>Chiffres clefs .....</b>	<b>7</b>
<b>Dossier .....</b>	<b>8</b>
Les violences sexistes et sexuelles déclarées par les élèves .....	9
Les violences sexistes et sexuelles déclarées par les personnels des écoles et établissements scolaires.....	16
Les violences sexistes et sexuelles déclarées par les responsables d'établissement et d'école et les inspecteurs et inspectrices de l'Éducation nationale .....	19
<b>Témoignages de professionnel-le-s en milieu scolaire .....</b>	<b>24</b>
Trois questions à Caroline LEROY, professeure des Écoles dans une école primaire publique dans le Calvados ..	25
Trois questions à Sarah MANGLOU, conseillère principale d'éducation (CPE), formatrice académique en Éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité et Référente égalité filles-garçons dans un collège public à La Réunion .....	27
Trois questions à Guillaume HERBIN, proviseur adjoint dans un lycée public d'enseignement scientifique, technologique et professionnel dans l'Oise.....	29
<b>Glossaire .....</b>	<b>31</b>
<b>Données complémentaires .....</b>	<b>32</b>
<b>Remerciements .....</b>	<b>32</b>

# ÉDITOS

Garantir à chaque élève un cadre d'apprentissage serein, protecteur et respectueux est une exigence absolue de l'École de la République. Le bien-être des élèves constitue l'une des trois grandes priorités de mon ministère, car il est indissociable de la réussite scolaire, de l'égalité des chances et de la confiance que les familles placent dans l'institution scolaire.

Aucune violence à caractère sexiste ou sexuel n'a sa place à l'École : chaque élève doit pouvoir apprendre, grandir et se construire dans un cadre pleinement sécurisé, protecteur et respectueux. C'est une question de respect de la personne humaine, de la santé des élèves et de la relation de confiance entre l'École et les familles.

Il en va de même pour les personnels de l'Éducation nationale, dans l'exercice même de leurs fonctions. Prévenir, repérer et combattre ces atteintes est une responsabilité collective, au premier rang de laquelle se trouve l'École.

Pour piloter ses politiques publiques avec rigueur et lucidité, le ministère de l'Éducation nationale s'est doté de dispositifs solides d'observation du climat scolaire. Ceux-ci reposent sur des enquêtes régulières conduites auprès des élèves, mais aussi auprès des personnels enseignants et éducatifs. Ils sont complétés par les signalements effectués par les directrices et directeurs d'école, les chefs d'établissement et les inspecteurs de l'Éducation nationale, lorsque des faits graves sont portés à la connaissance de l'institution.

Ces dispositifs, déployés par la direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP), service statistique ministériel de l'Éducation nationale, permettent de rendre compte de l'ensemble des violences sexistes et sexuelles en milieu scolaire : celles déclarées par les élèves, celles remontées par les personnels, et celles signalées par les responsables et cadres de l'institution. Ils offrent ainsi une vision complète, croisée et complémentaire du phénomène.

La Miprof permet de structurer une approche interministérielle fondée sur la connaissance, la prévention, la formation et la protection des victimes, à l'appui de cette ambition portée par le ministère de l'Éducation nationale.

Fondés sur des méthodologies éprouvées, ces outils rendent compte des atteintes de manière régulière, objective et transparente. Ils permettent de mesurer l'ampleur des violences, d'en suivre les évolutions, d'identifier les publics et les contextes les plus exposés, mais aussi d'analyser les réponses institutionnelles apportées. Cette connaissance est indispensable pour agir efficacement, sans déni ni approximation.

Les données présentées dans cette publication, comme les analyses issues d'autres travaux récents sur les violences sexuelles faites aux enfants, confirment une réalité préoccupante : les violences sont nombreuses, elles commencent parfois très tôt, elles touchent majoritairement les filles et les femmes, et elles demeurent encore trop souvent tues. Elles montrent aussi que la parole se libère lorsque l'institution se dote de cadres clairs, de procédures partagées et de personnels formés pour repérer, écouter et protéger.

C'est sur la base de cette connaissance objectivée que nous renforçons nos actions de prévention, notamment à travers l'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité, la formation des personnels, la structuration des circuits de signalement et la prise en charge des victimes. Parce qu'il n'y a pas de réussite scolaire durable sans sécurité, sans respect et sans confiance, l'École continuera d'assumer pleinement son rôle de protection et d'émancipation.

Je suis pleinement déterminé à ce que chaque situation signalée fasse l'objet d'une attention rigoureuse et d'une réponse rapide, notamment par la saisine systématique du procureur de la République, afin que la parole des victimes soit reconnue, protégée et suivie d'effets.



L'école de la République est un lieu de savoir, d'émancipation et de protection. Elle ne peut tolérer que s'y installent la peur, l'humiliation ou la violence. Or, aujourd'hui encore, trop d'élèves – et d'abord des filles – y subissent des atteintes et des violences inacceptables.

Les chiffres parlent d'eux-mêmes.

Près d'une collégienne sur 6 et près d'une lycéenne sur 5 déclarent avoir subi au moins une violence sexuelle au cours de l'année scolaire. Les violences à caractère sexiste concernent très majoritairement des filles et des femmes. Dans le même temps, les insultes sexistes progressent, les cyberviolences s'installent durablement, et le sentiment d'insécurité s'accentue, notamment aux abords des établissements et dans les transports.



Ces violences ne sont ni marginales ni accidentelles.

Elles s'inscrivent dans des rapports de domination persistants, nourris par des stéréotypes de genre encore largement à l'œuvre, par la diffusion de discours masculinistes et par les discriminations liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre. Elles nous rappellent une vérité essentielle : l'égalité entre les filles et les garçons ne va jamais de soi. Elle se conquiert, se défend et se construit chaque jour, par l'éducation, la prévention et l'exigence collective.

Face à cette réalité, le déni n'est pas possible. Cette publication est essentielle parce qu'elle mesure ce que trop de victimes vivent et éprouvent encore dans le silence. Elle éclaire aussi un paradoxe préoccupant : alors que les violences sont fréquentes et malgré une mobilisation croissante, elles demeurent insuffisamment signalées et trop rarement suivies de soins ou d'un accompagnement adapté. Là encore, ce sont majoritairement les femmes et les filles qui en paient le prix.

La lutte contre les violences sexistes et sexuelles en milieu scolaire est indissociable de notre ambition pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes. Elle suppose de prévenir dès le plus jeune âge, de former l'ensemble des adultes de la communauté éducative, de protéger et d'accompagner les victimes avec bienveillance et détermination, et de sanctionner systématiquement les auteurs. Elle implique de faire de l'éducation à la vie affective, relationnelle et à la sexualité un pilier effectif du parcours scolaire et appelle une mobilisation collective de l'État, des collectivités, des personnels éducatifs, des élèves, des familles et du monde associatif.

Je suis pleinement engagée dans ce combat.

Avec le Gouvernement, nous renforçons les dispositifs de prévention, de repérage et de signalement, et nous soutenons les professionnels qui, chaque jour, font vivre l'égalité, le respect et la protection au sein de nos écoles et établissements. Les progrès observés ces dernières années doivent être salués ; ils nous obligent à poursuivre et amplifier l'action.

Rien n'est plus décisif pour l'avenir de notre société que ce qui se joue à l'école. Car c'est là que se joue aussi le destin de notre République et de ses valeurs. Garantir à chaque enfant, à chaque jeune, le droit d'apprendre, de grandir et de se construire sans peur et sans violence est une exigence démocratique fondamentale.

C'est à cette hauteur que nous devons nous tenir. Cette lettre thématique y contribue avec force, lucidité et responsabilité. Elle nous oblige. Elle nous engage. Elle nous commande de poursuivre, ensemble, ce combat.

C'est la première fois que la Miprof et la DEPP s'associent pour publier une Lettre thématique commune sur les violences sexistes et sexuelles en milieu scolaire. Les données de cette publication sont intégralement issues des enquêtes nationales de climat scolaire et de victimisation réalisées par le service statistique de l'Éducation nationale et des remontées d'incidents graves dans les établissements du premier et du second degrés. Je remercie donc les équipes de la DEPP pour leur confiance, leur engagement et la qualité de leurs travaux.



L'analyse de ces données illustre clairement que, dans le cadre scolaire, les filles et les femmes, élèves et professionnelles sont, comme dans le reste de la société, davantage victimes des violences sexistes et sexuelles que les garçons et les hommes. Les agresseurs sont, quant à eux, des garçons et des hommes dans la majorité des cas.

Bien que le caractère genré de ces violences soit peu marqué dans le premier degré, l'adolescence est un point de bascule. Au collège et au lycée, les violences à caractère sexiste représentent une violence sur six commise envers une fille ou une femme contre une sur cent pour les garçons et les hommes victimes.

Les stéréotypes sociaux héteronormés ne s'arrêtent pas à la porte des établissements scolaires. Les violences sexuelles non plus. Si une fille de CM1-CM2 sur dix est victime d'au moins une « embrassade » forcée dans son école, on dénombre une collégienne sur sept et une lycéenne sur cinq victimes de violences sexuelles dans leur établissement sur une année scolaire.

Il n'est donc pas étonnant que la scolarité des élèves soit impactée par les violences. Au-delà de leurs conséquences physiques et psychologiques, les collégiennes ont été deux fois plus nombreuses que les collégiens à s'être absentes de leur établissement par peur, au moins une fois durant l'année scolaire.

Au-delà des manifestations du sexism et des violences sexuelles, les normes de genre sont aussi à l'origine de violences anti-LGBTQIA+ au sein des établissements scolaires, notamment verbales, commises à l'encontre d'élèves comme de professionnel·le·s.

Dans la continuité des alertes récurrentes formulées par les associations spécialisées sur les diffusions non consenties de contenus sexuels, 4 % des collégiens et collégiennes disent avoir subi des visionnages contre leur gré d'images ou de vidéos à caractère sexuel en 2022. Cela représenterait plus de 130 000 adolescentes et adolescents soumis à des contenus qui, au-delà de leur impact traumatisant, contribuent à aggraver les représentations favorisant de fait les violences sexistes et sexuelles.

Quelle que soit leur forme, quand les violences se déroulent dans le contexte scolaire, les prendre en compte et intervenir n'est pas une option mais une nécessité. Plus généralement, prévenir les violences fait partie intégrante de l'éducation pour aider les enfants à se construire et bâtir des relations saines, basées sur le respect et le consentement mutuel.

Fort heureusement, depuis la rentrée 2025, les programmes scolaires d'éducation à la vie affective et relationnelle (EVAR) dans le premier degré, et d'éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (EVARS) au second degré, sont désormais obligatoires de la maternelle au lycée. Cette Lettre justifie, si besoin était, l'urgence de son déploiement et peut servir de support pour le faire.

Ces enseignements adaptés à l'âge des élèves et accompagnés de ressources pédagogiques variées (livres, expositions, podcasts, films, BD, etc.) ont pour objectif de promouvoir l'égalité entre les filles et les garçons et entre les femmes et les hommes, le respect de la dignité, du corps d'autrui et du sien, l'apprentissage du consentement, mais aussi de prévenir toutes les formes de violences et la marchandisation des corps à des fins prostitutionnelles. La Miprof est heureuse de contribuer à ce travail et remercie la Dgesco pour sa confiance.

Roxana MARACINEANU  
Secrétaire générale de la Miprof

# SOURCES ET AVERTISSEMENTS

Les données présentées dans cette publication sont issues des enquêtes statistiques de la DEPP :

- Les enquêtes nationales de climat scolaire et de victimisation auprès des élèves (DEPP) ;
- Les enquêtes nationales de climat scolaire et de victimisation auprès des personnels (DEPP) ;
- Le Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (Sivis – DEPP).

La préparation de cette Lettre a donné lieu à un entretien avec **Sigolène Couchot-Schielx**, professeure des universités en sciences de l'éducation et de la formation à l'Université CY Cergy Paris Université, et directrice adjointe en charge de la recherche à l'INSPÉ de l'académie de Versailles.

## AVERTISSEMENT

La présente Lettre contient des références aux violences sexistes et sexuelles. Sa lecture peut susciter un inconfort ou raviver des traumatismes chez certain·e·s lecteur·rice·s. Si vous ressentez le besoin d'être aidé·e ou souhaitez être accompagné·e, nous vous invitons à consulter les contacts et ressources utiles sur le site [www.arretonslesviolences.gouv.fr](http://www.arretonslesviolences.gouv.fr)

## NOTE SUR L'ÉCRITURE

Cette Lettre a été élaborée selon une pratique d'écriture qui s'attache à accorder une égale visibilité aux désignations féminines et aux désignations masculines.

L'attention du ou de la lecteur·rice est toutefois appelée sur le caractère systémique des violences sexistes et sexuelles : ces violences de genre affectent les femmes et les filles de manière disproportionnée par rapport aux hommes et aux garçons, et sont perpétrées par des hommes dans la quasi-totalité des situations.

## COMITÉ DE RÉDACTION

La Lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes – N°26 de janvier 2026 – a été réalisée par Émilie Radé (DEPP), Muriella Rakotobe (DEPP), Boubou Traore (DEPP) et Julie Caillet (Miprof), avec le soutien de Mikaël Beatriz (DEPP), Catherine Lallement (Miprof) et Cécile Mantel (Miprof), sous la direction de Magda Tomasini, directrice de la DEPP, et Roxana Maracineanu, secrétaire générale de la Miprof.

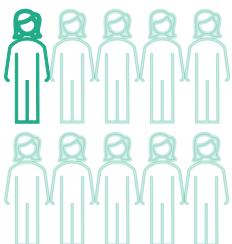
## CHIFFRES CLEFS

### LA PRÉVALENCE DES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES SUBIES PAR LES ÉLÈVES

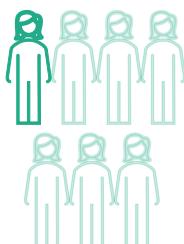
Tous types de violences confondues, **1 violence** commise envers une fille ou une femme dans le second degré **sur 6** est une **violence à caractère sexiste**, contre 1 sur 100 pour les garçons et les hommes victimes

Source : Sivis - DEPP

Au cours d'une année scolaire :



**9 %** des filles de **CM1-CM2** sont victimes d'au moins une « embrassade » forcée dans leur école



**15 %** des **collégiennes** sont victimes d'au moins une **violence sexuelle dans leur collège**



**19 %** des **lycéennes** sont victimes d'au moins une **violence sexuelle dans leur lycée**

Source : Enquêtes nationales de climat scolaire et de victimisation auprès des élèves – DEPP

### DES VIOLENCES GENRÉES

**95 %** des **personnels** du premier et du second degré **victimes** de violences sexistes et sexuelles sont des **femmes**

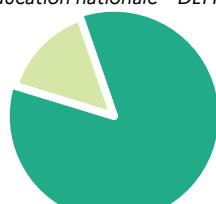
Pour les (tentatives d') agressions sexuelles subies par les personnels, les **hommes** représentent :

**64 %** des **auteurs** dans le 1<sup>er</sup> degré

**88 %** des **auteurs** dans le 2<sup>nd</sup> degré



**56 %** des **victimes de violences sexuelles** dans le second degré sont **des filles et des femmes**



**85 %** des **victimes de violences à caractère sexiste** dans le second degré sont **des filles et des femmes**

Source : Sivis – DEPP

### LES PERSONNELS DES PREMIER ET SECOND DEGRÉS : RECOURS AUX SOINS ET SIGNALEMENTS

**9 sur 10**   
**8 sur 10**

Part des victimes de (tentatives de) agression sexuelle qui n'ont eu **recours à aucun soin médical, suivi psychologique ou hospitalisation**

**1 sur 4**   
**1 sur 5**

Part des victimes de (tentatives de) agression sexuelle qui **n'en ont parlé à personne**



**7 sur 10** signalent les violences à leurs collègues, hiérarchie ou organisations syndicales



**1 sur 10** signalent les violences aux forces de l'ordre

Source : Enquête nationale de climat scolaire et de victimisation auprès des personnels de l'Éducation nationale – DEPP

## DOSSIER

Des injures sexistes aux agressions sexuelles aux cyberviolences et aux atteintes liées à l'identité de genre ou à l'orientation sexuelle, les élèves déclarent une diversité de formes de violences sexistes et sexuelles, de l'école primaire jusqu'au lycée. Les personnels, femmes et hommes, de l'enseignement scolaire y sont également exposés dans le cadre de leurs fonctions, bien qu'ils déclarent moins fréquemment en avoir été victimes. Les filles sont davantage exposées à ce type de violences en milieu scolaire. Toutefois, certaines atteintes concernent autant les filles que les garçons. Elles et ils sont ainsi concernés dans des proportions comparables par le visionnage contraint de contenus sexuels. Les suites données ou envisagées aux violences sexistes et sexuelles qui sont signalées sont plus fréquentes dans les collèges et lycées que dans les écoles.

### Que sait-on des violences sexistes et sexuelles qui se produisent à l'école ?

Un état des lieux peut être dressé à partir de deux types de dispositifs statistiques conduits par la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) du ministère de l'Éducation nationale.

D'une part, les enquêtes nationales de climat scolaire et de victimisation permettent un recueil des victimisations par la prise en compte directe du point de vue des élèves et des personnels (voir Encadré – Sources). Ils et elles y indiquent s'ils et elles ont été exposées, au moins une fois au cours d'une année scolaire, à des atteintes déclinées selon leur nature : aux biens, verbales, de harcèlement, physiques ou sexuelles. Lorsqu'un type d'atteinte est déclaré, des questions de contexte sont posées, parmi lesquelles celle du motif. Cette question permet d'identifier les atteintes à caractère sexiste et les atteintes liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre.

D'autre part, le Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire (Sivis) recueille les signalements d'incidents graves remontés aux inspecteurs et inspectrices de circonscription et aux chefs et cheffes d'établissement. Sivis fournit ainsi un éclairage complémentaire sur les suites données aux violences sexistes et sexuelles subies en milieu scolaire, non pas dans leur ensemble, mais du moment où celles-ci sont portées à la connaissance de l'institution.

Les violences sexistes et sexuelles considérées à partir de ces enquêtes sont à la fois des violences sexuelles et des violences – toutes natures confondues – à caractère sexiste ou, lorsque ce motif est mesuré, liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre.

# LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DÉCLARÉES PAR LES ÉLÈVES

## Les enquêtes de climat scolaire et de victimation auprès des élèves

### Précisions méthodologiques

Trois éditions de l'enquête de climat scolaire et de victimation auprès des élèves à différents niveaux d'enseignement sont mobilisées : en CM1-CM2 en 2021, au collège en 2022 et au lycée en 2023. Les données ainsi recueillies couvrent les écoles et établissements publics et privés sous contrat. Elles permettent de documenter l'exposition des élèves aux violences sexistes et sexuelles en milieu scolaire.

### **10 % des collégiennes et 8 % des lycéennes confrontées à des insultes sexistes au cours de l'année scolaire**

Au collège, 6 % des élèves déclarent avoir été victimes au moins une fois au cours de l'année scolaire 2021-2022 d'une insulte à caractère sexiste dans leur établissement ou sur le chemin pour s'y rendre (Figure 1). Ce taux s'élève à 10 % chez les filles contre 2 % chez les garçons. Toutefois, ce n'est pas le principal motif d'insulte cité au collège : les insultes les plus fréquemment rapportées concernent l'apparence physique (19 %) et la tenue vestimentaire (11 %).

Au lycée, au cours de l'année scolaire 2022-2023, 5 % des élèves ont répondu avoir subi des insultes à caractère sexiste avec un taux plus élevé chez les filles (8 %) que chez les garçons (1 %). Tout comme au collège, les insultes les plus déclarées portent sur l'apparence physique et la tenue vestimentaire.

Depuis 2022, les enquêtes intègrent des questions relatives aux insultes liées à l'identité de genre ou à l'orientation sexuelle. Les collégiennes et collégiens sont 4 % à déclarer avoir été victimes d'insultes liés à ces motifs, et ce plus chez les élèves de troisième (4 %) que de sixième (2 %) (Figure 1.1 en ligne). Au lycée, la part d'élèves victimes est de 2 %.

### **Les violences sexuelles touchent 15 % des collégiennes et 19 % des lycéennes, les écarts entre filles et garçons se creusant au lycée**

Dans l'enquête auprès des élèves de CM1-CM2, les violences sexuelles mesurées incluent les « embrassades » forcées\* ainsi que le voyeurisme dans les toilettes (Figure 2). Plus précisément, 8 % des écoliers et écolières déclarent avoir subi des « embrassades » forcées au moins une fois au cours de l'année scolaire 2020-2021, et **15 % avoir été victimes de voyeurisme dans les toilettes**. Les écarts entre filles et garçons sont assez peu marqués.

Durant les années scolaires respectivement couvertes par les enquêtes, 13 % des élèves au collège, et 12 % des élèves au lycée déclarent avoir été victimes, dans le

cadre scolaire, d'au moins l'une des formes de violence sexuelle mesurées dans les questionnaires (Figure 3). Ces proportions synthétiques regroupent différentes situations, en fonction des formulations adaptées à l'âge des élèves et visent à identifier des comportements subis en l'absence de consentement (voir Encadré – Sources).

Au collège, **15 % des filles déclarent avoir été exposées à au moins une forme de violence sexuelle** contre 12 % des garçons. Le voyeurisme est la forme de violence la plus fréquente (Figure 4). En effet, 3 % des élèves signalent avoir été victimes de « baisers » forcés, 6 % de « caresses » forcées et 8 % de voyeurisme dans les toilettes ou les vestiaires de leur établissement, situation plus fréquente chez les filles (10 %) que chez les garçons (7 %).

Au lycée, 12 % des élèves déclarent avoir été victimes, au moins une fois, de comportements déplacés à caractère sexuel, d'intimidations ou offenses à caractère sexuel ou de violences à caractère sexuel. Les filles sont plus exposées que les garçons : **19 % des lycéennes ont été victimes d'au moins une de ces violences**, contre 5 % des lycéens. Dans le détail, 14 % des lycéennes déclarent avoir été victimes d'un comportement déplacé à caractère sexuel (contre 3 % des lycéens) (Figure 5). 8 % des filles ont été victimes d'une intimidation ou d'une offense à caractère sexuel et 4 % d'une violence à caractère sexuel (contre 2 % chez les garçons pour ces deux formes de violences).

Au total, **la sur-représentation des filles parmi les victimes de violences à caractère sexuel s'accroît avec l'âge et le niveau scolaire : elle est peu marquée à l'école, apparaît au collège et s'accentue fortement au lycée**.

### **Des violences sexistes et sexuelles également en ligne**

L'exposition aux cyberviolences (ou violences en ligne) est prise en compte dans les enquêtes interrogeant les élèves de collège et lycée. Cela recouvre les formes d'atteintes aux personnes qui relèvent de l'utilisation d'un outil numérique, qui peut être considéré comme support, moyen, ou lieu de ces atteintes. Ainsi, **4 % des**

collégiens et collégiennes ont subi des visionnages contre leur gré d'images ou de vidéos à caractère sexuel, autant les filles que les garçons (Figure 6). Les élèves victimes de ces violences sont plus nombreux et nombreuses en proportion en classe de troisième qu'en classe de sixième (4 % contre 2 %) (Figure 6.1 en ligne). Chez les lycéens et lycéennes, 3 % indiquent avoir vu des contenus violents ou à caractère sexuel sans avoir donné leur consentement. Ces proportions ne diffèrent pas significativement selon le sexe.

*« Il y a vraie réitération de la croyance selon laquelle les femmes ne peuvent pas être les égales des hommes. Le début des années 2020 marque un tournant. Le confinement a peut-être accentué ces croyances, notamment parce que les jeunes avaient plus de temps pour naviguer sur les réseaux sociaux, ou parce qu'en réaction à la période #MeToo, des mouvements opposés se sont affirmés. » Sigolène Couchot-Schiex*

### Les auteurs des violences sexistes et sexuelles sont plus souvent des élèves

Les enquêtes auprès des élèves de collège et lycée permettent d'identifier le profil des auteurs des violences sexistes et sexuelles. Dans la majorité des cas, les auteurs sont des élèves qui agissent individuellement (Figure 7 en ligne).

Au collège, les auteurs sont principalement des élèves de l'établissement qui agissent individuellement. **Pour ce qui est du voyeurisme, les auteurs sont bien souvent des personnes du même sexe que la victime. À l'inverse, les auteurs sont du sexe opposé lorsqu'il s'agit d'une agression sexuelle (« baiser » forcé).** Dans une moindre mesure, les auteurs peuvent être des élèves qui agissent en groupe.

Au lycée, **les auteurs sont principalement des garçons**, notamment lorsque les victimes sont des filles. Les auteurs peuvent également être des groupes de garçons.

En ce qui concerne les cyberviolences, tant dans les collèges que dans les lycées, l'auteur est dans une grande majorité un élève ayant agi seul. Sept victimes sur 10 déclarent avoir été prises pour cible par un élève ayant agi individuellement.

### Hausse des insultes sexistes et baisse des agressions sexuelles chez les collégiennes entre 2011 et 2022

Les violences sexistes et sexuelles au collège évoluent différemment de 2011 (année de la première enquête) à 2022 selon leur nature (Figure 8). En moyenne, environ 8 % des filles sont victimes de voyeurisme avant 2022, contre 10 % en 2022. Les filles sont plus nombreuses en proportion à déclarer être victimes d'une insulte à caractère sexiste : 6 % en 2011 contre 10 % en 2022. En revanche, elles sont moins nombreuses à déclarer être victimes au moins une fois d'un « baiser » forcé : 7 % en 2011 contre 3 % en 2022. Quant aux garçons, l'évolution la plus notable est l'augmentation d'élèves victimes de « caresse » forcée (3 points de plus).

Chez les lycéennes, plus de filles déclarent être victimes au moins une fois d'un comportement déplacé à caractère sexuel au printemps 2023 qu'au printemps 2018 : 14 % contre 11 % (Figure 9).

### Les filles se sentent plus en insécurité que les garçons aux abords de l'établissement et dans les transports

Le sentiment de sécurité à l'intérieur des établissements est majoritaire et peu différencié selon le sexe (Figures 10 et 11). Néanmoins, des écarts de ressenti apparaissent en ce qui concerne les abords des établissements :

- les collégiennes sont 71 % à s'y sentir en sécurité, ce qui représente 8 points de moins que les collégiens ;
- les lycéennes sont 73 % à s'y sentir en sécurité, ce qui représente 11 points de moins que les lycéens.

Cette différence s'accentue dans les transports (78 % des collégiennes soit -13 points par rapport aux collégiens ; 69 % des lycéennes soit -19 points par rapport aux lycéens). De plus, au printemps 2022, **deux fois plus de collégiennes que de collégiens déclarent s'être absentes de l'établissement par peur au moins une fois (21 % contre 10 %), un écart également présent au lycée (9 % contre 5 %).**

*« Dans cette partie, les termes « embrassades » forcés, « baisers » forcés et « caresses » forcées sont utilisés, car ils reprennent les formulations proposées dans les questionnaires à destination des élèves, adaptées à leur âge. L'attention des lecteurs et lectrices est toutefois appelée sur le fait que ces actes sont des violences sexuelles et ne doivent donc pas être minimisés.*

**Figure 1.** Proportion d'élèves déclarant avoir été victimes, au moins une fois durant l'année scolaire, d'insultes dans l'établissement scolaire ou sur le chemin pour s'y rendre selon le type de l'insulte, en %

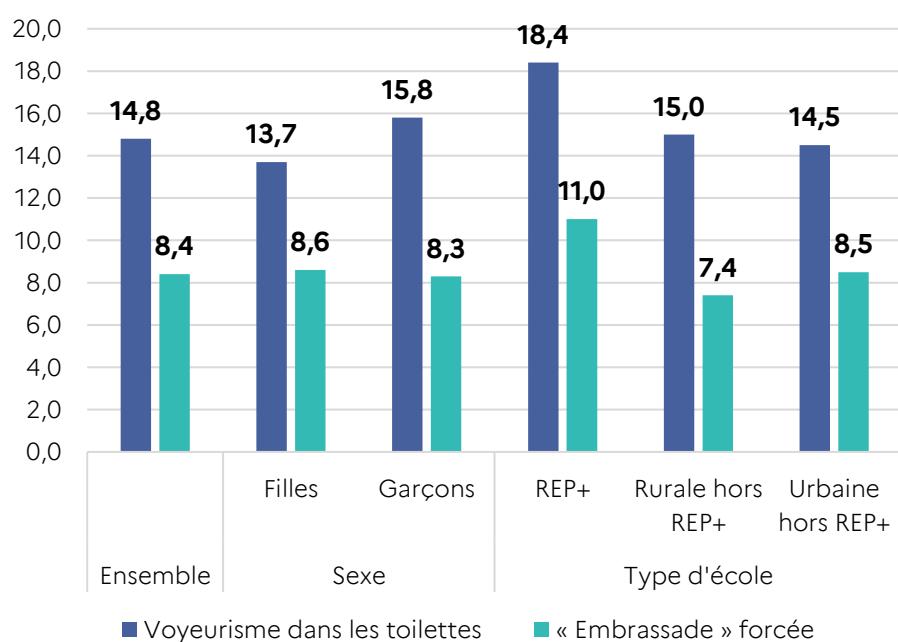
	Collégiens et collégiennes			Lycéens et lycéennes		
	Ensemble	Filles	Garçons	Ensemble	Filles	Garçons
Insulte	42,7	42,7	42,7	22,5	25,2	19,7
<b>Insulte liée notamment ...</b>						
...à l'apparence physique	18,9	20,9	16,8	6,8	8,2	5,5
...à la tenue vestimentaire	11,5	13,8	9,3	5,2	6,8	3,5
<b>...au sexe</b>	<b>5,7</b>	<b>9,5</b>	<b>2,0</b>	<b>4,8</b>	<b>8,3</b>	<b>1,3</b>
<b>...à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre</b>	<b>3,5</b>	<b>4,5</b>	<b>2,6</b>	<b>1,7</b>	<b>1,8</b>	<b>1,6</b>

Lecture : Au printemps 2022, 6 % des collégiens et collégiennes déclarent avoir été insultés ou insultées au collège ou sur le chemin pour s'y rendre par rapport à leur sexe.

Source : DEPP, Enquêtes nationales de climat scolaire et de victimisation auprès des élèves (collèges en 2021-2022 et lycées en 2022-2023).

Note : voir les publications de la DEPP pour les tableaux complets des motifs des insultes.

**Figure 2.** Proportion d'élèves de CM1-CM2 déclarant avoir été victimes, au moins une fois durant l'année scolaire, d'une violence sexuelle dans l'établissement scolaire ou sur le chemin pour s'y rendre, selon le type de violence, en %

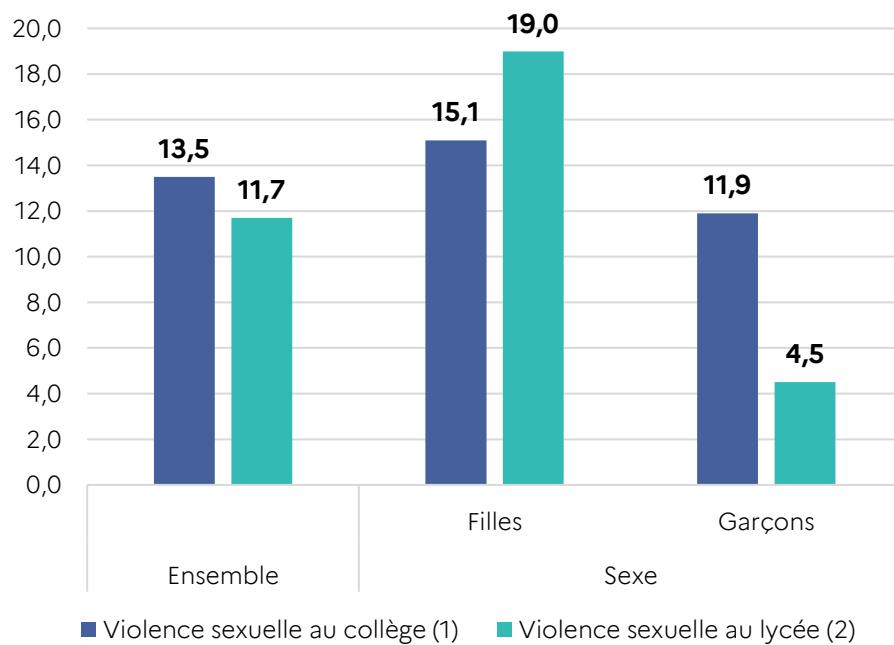


Lecture : Au printemps 2021, 8 % des écoliers et écolières interrogées déclarent avoir subi au moins une fois une « embrassade » forcée au cours de l'année scolaire.

Champ : France hors Mayotte, élèves de CM1-CM2 des écoles publiques et privées sous contrat.

Source : DEPP, Enquête nationale de climat scolaire et de victimisation auprès des élèves de CM1-CM2 en 2020-2021.

**Figure 3.** Proportion d'élèves déclarant avoir été victimes d'une violence sexuelle, au moins une fois durant l'année scolaire, au collège ou au lycée ou sur le chemin pour s'y rendre, en %



1. Pour les collégiens et collégiennes, il s'agit des violences suivantes : voyeurisme, agression sexuelle (« caresse » forcée, « baiser » forcé).

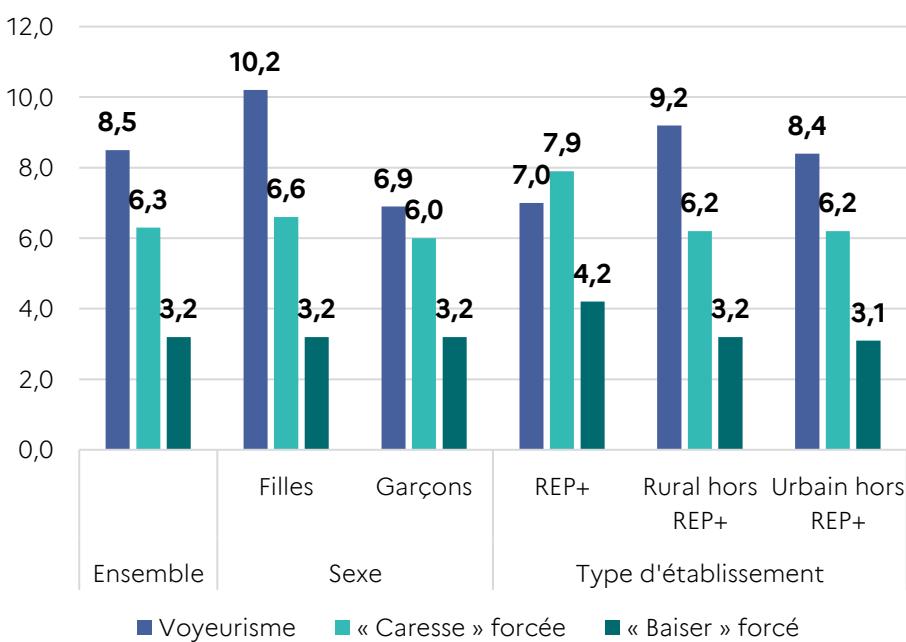
2. Pour les lycéens et lycéennes, il s'agit des violences suivantes : comportement déplacé à caractère sexuel, intimidation ou offense à caractère sexuel, violence à caractère sexuel.

Lecture : Au printemps 2021, 19 % des lycéennes interrogées déclarent avoir subi au moins une fois une violence sexuelle au cours de l'année scolaire.

Champ : France, élèves des collèges et lycées publics et privés sous contrat.

Source : DEPP, enquêtes nationales de climat scolaire et de victimisation auprès des élèves (collèges en 2021-2022 et lycées en 2022-2023).

**Figure 4.** Proportion d'élèves déclarant avoir été victimes d'une violence sexuelle, au moins une fois durant l'année scolaire, au collège ou sur le chemin pour s'y rendre selon le type de violence, en %

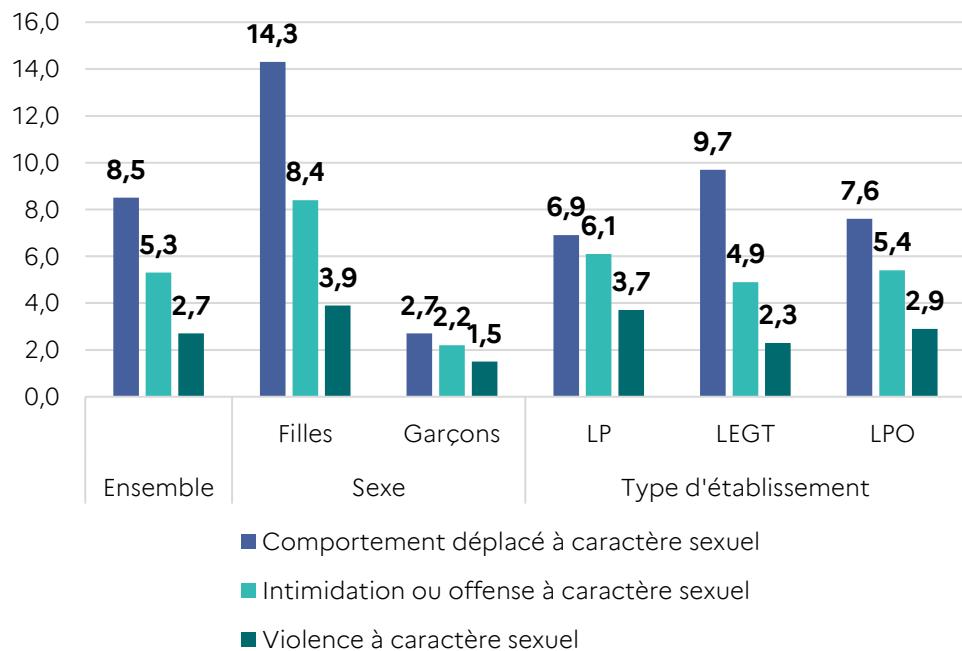


Lecture : Au printemps 2022, 7 % des collégiennes interrogées déclarent avoir subi au moins une fois une « caresse » forcée au cours de l'année scolaire.

Champ : France, élèves des collèges publics et privés sous contrat.

Source : DEPP, Enquête nationale de climat scolaire et de victimisation auprès des collégiens et collégiennes en 2021-2022.

**Figure 5.** Proportion d'élèves déclarant avoir été victimes d'une violence sexuelle, au moins une fois durant l'année scolaire, au lycée ou sur le chemin pour s'y rendre selon le type de violence, en %



1. Autres : 3e prépa-métiers, CAP, STS, CPGE, etc.

Lecture : Au printemps 2023, 5 % des lycéens et lycéennes interrogées déclarent avoir subi au moins une fois une intimidation ou une offense à caractère sexuel au cours de l'année scolaire.

Champ : France, élèves des lycées publics et privés sous contrat.

Source : DEPP, Enquête nationale de climat scolaire et de victimisation auprès des lycéens et lycéennes en 2022-2023.

**Figure 6.** Proportion d'élèves déclarant avoir été victimes de cyberviolences selon le type de violence, en %

Type de cyberviolence	Collégiennes	Collégiens	Lycéennes	Lycéens
<b>Au moins une forme de cyberviolence</b>	<b>30,6</b>	<b>26,2</b>	<b>24,9</b>	<b>20,4</b>
Violences verbales ou écrites en ligne (1)	24,0	18,3	16,2	13,8
Diffusion de rumeurs ou de contenus humiliants en ligne (2)	10,5	7,2	11,5	7,1
Usurpation d'identité	6,2	4,6	4,1	3,9
Menace en ligne	4,4	2,9	2,0	1,4
Visionnage forcé d'images ou de vidéos violentes ou sexuelles (3)	<b>3,7</b>	<b>5,2</b>	<b>2,8</b>	<b>3,0</b>
Sentiment de harcèlement en ligne	n.d.	n.d.	2,9	1,8
Vidéolynchage	1,8	3,1	1,8	2,3
Racket en ligne	0,5	0,4	n.s.	n.s.

n.d. : non disponible.

n.s. : non significatif.

1. Injure, moquerie, insulte, surnom désagréable, sentiment d'humiliation par téléphone ou Internet.

2. Pour les collégiens et collégiennes : « Diffusion de rumeurs, photos ou films humiliants sur Internet », pour les lycéens et lycéennes : « Diffusion de rumeurs, commentaires, photos ou films humiliants sur Internet ».

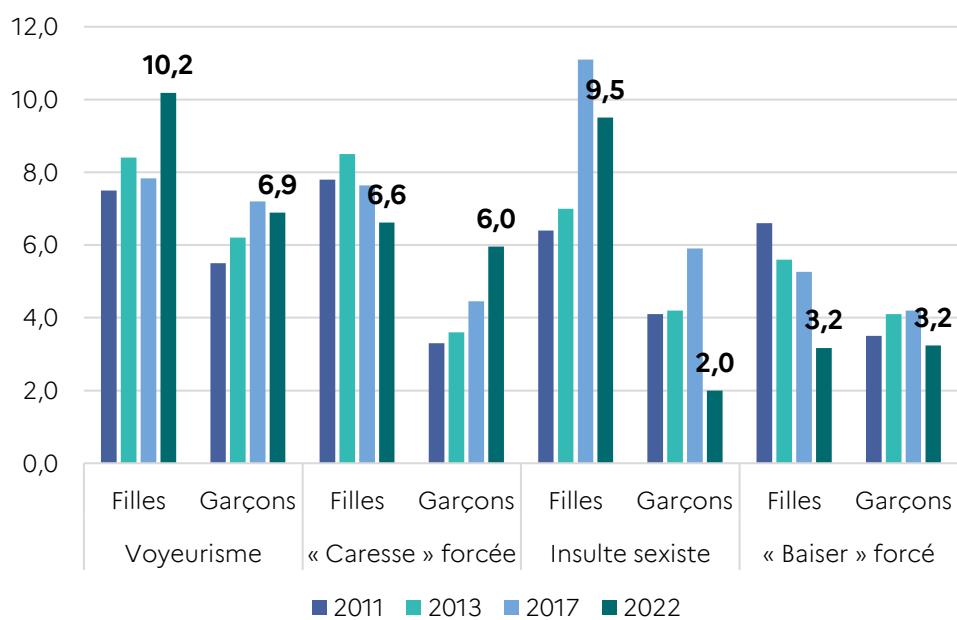
3. Pour les collégiens et collégiennes : « Visionnage contre son gré d'images ou de vidéos à caractère sexuel », pour les lycéens et lycéennes : « Visionnage contre son gré d'images ou de vidéos violentes ou à caractère sexuel ».

Lecture : Au printemps 2022, 4 % des collégiennes déclarent avoir été victimes de visionnage forcé d'images ou de vidéos à caractère sexuel durant l'année scolaire.

Champ : France, élèves des collèges et lycées publics et privés sous contrat, cyberviolences subies dans le cadre scolaire.

Source : DEPP, enquêtes nationales de climat scolaire et de victimisation auprès des élèves (collèges en 2021-2022 et lycées en 2022-2023).

**Figure 8.** Proportion d'élèves déclarant avoir été victimes au moins une fois durant l'année scolaire de violences à caractère sexuel au collège ou sur le chemin pour s'y rendre selon le type de violence, en %

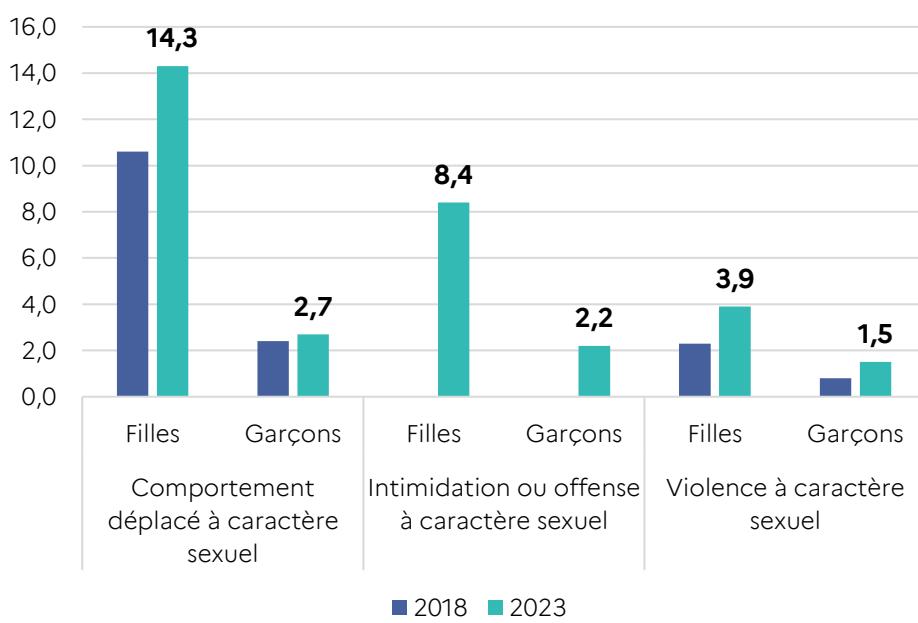


Lecture : 10 % des collégiennes au printemps 2022 déclarent avoir été victimes de voyeurisme au collège ou sur le chemin pour s'y rendre.

Champ : France, élèves des collèges publics et privés sous contrat.

Source : DEPP, Enquêtes nationales de climat scolaire et de victimisation auprès des collégiens et collégiennes en 2010-2011, 2012-2013, 2016-2017 et 2021-2022.

**Figure 9.** Proportion d'élèves déclarant avoir été victimes au moins une fois durant l'année scolaire de violences sexuelles au lycée ou sur le chemin pour s'y rendre selon le type de violence, en %

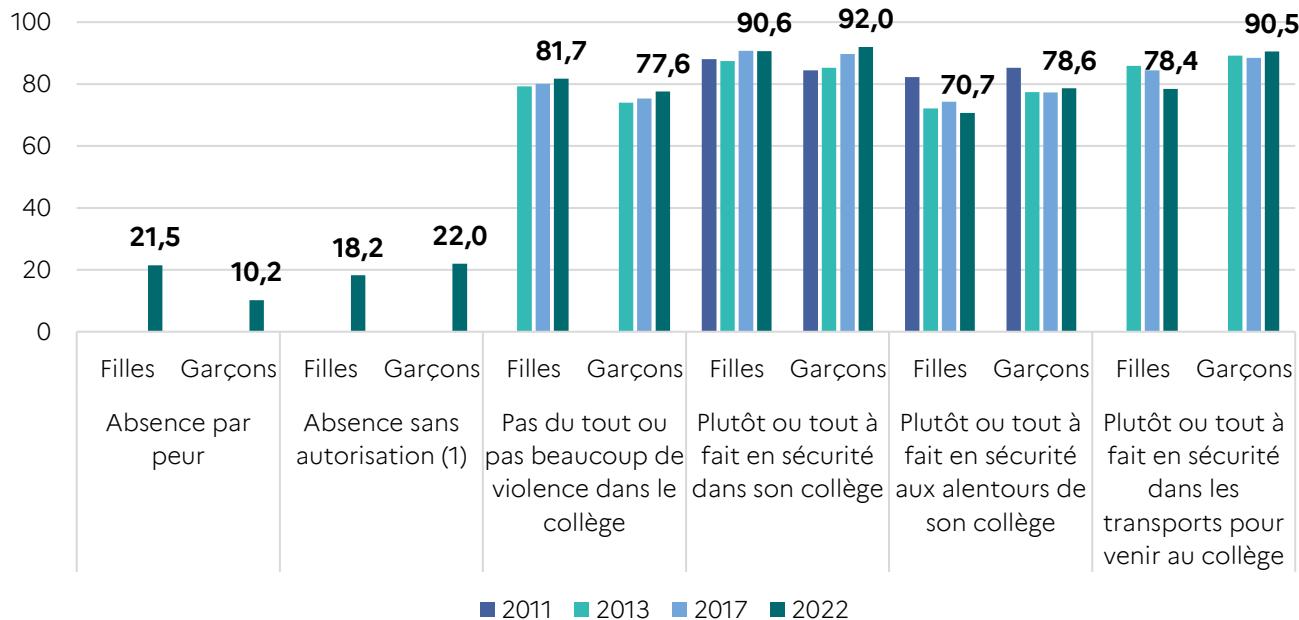


Lecture : Au printemps 2023, 14 % des lycéennes déclarent avoir été victimes d'un comportement déplacé à caractère sexuel au lycée ou sur le chemin pour s'y rendre.

Champ : France, élèves des collèges et lycées publics et privés sous contrat.

Source : DEPP, enquêtes nationales de climat scolaire et de victimisation auprès des élèves (collèges en 2021-2022 et lycées en 2022-2023).

**Figure 10.** Opinion des élèves sur le climat scolaire dans leur collège, en %



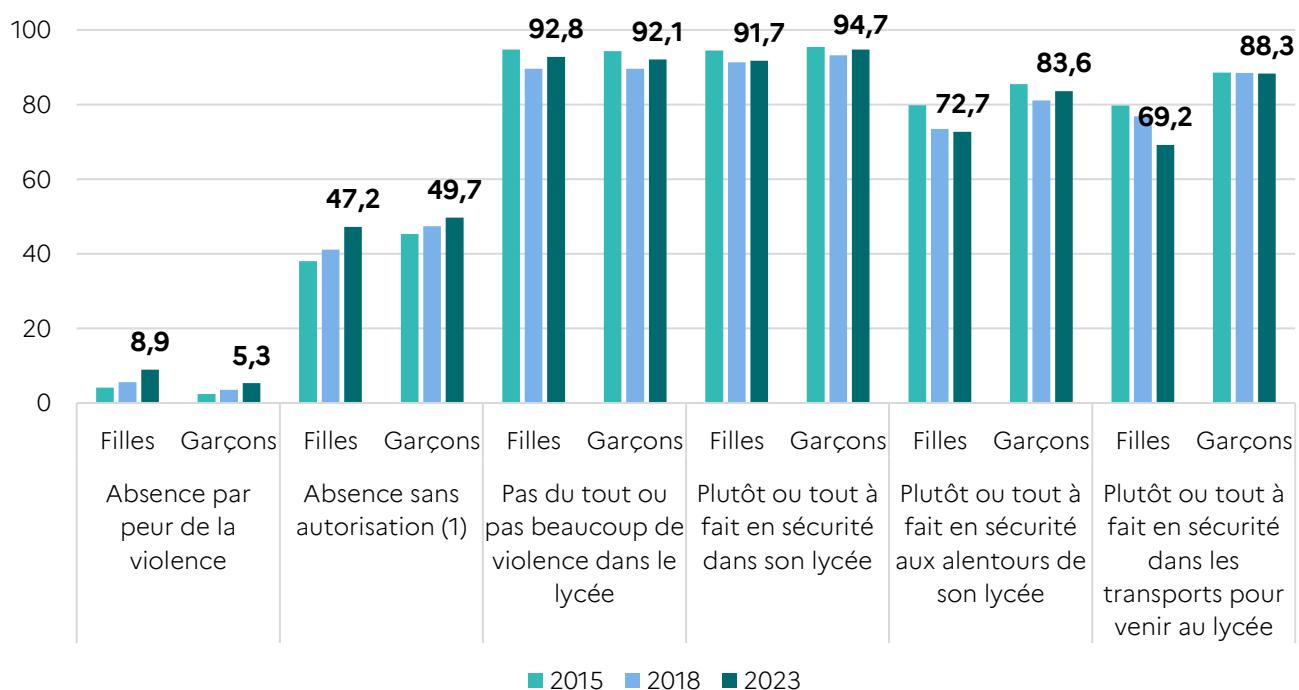
1.Cette modalité ne correspond pas à la définition officielle de l'absentéisme (quatre demi-journées d'absence sans motif un mois donné).

Lecture : 71 % des collégiennes au printemps 2022 déclarent se sentir plutôt ou tout à fait en sécurité aux alentours de leur collège, contre 79 % des collégiens.

Champ : France, élèves des collèges publics et privés sous contrat.

Source : DEPP, Enquêtes nationales de climat scolaire et de victimisation auprès des collégiens et collégiennes en 2010-2011, 2012-2013, 2016-2017 et 2021-2022.

**Figure 11.** Opinion des élèves sur le climat scolaire dans leur lycée, en %



1.Cette modalité ne correspond pas à la définition officielle de l'absentéisme (quatre demi-journées d'absence sans motif un mois donné).

Lecture : au printemps 2023, 9 % des lycéennes déclarent avoir été absentes par peur de la violence, contre 5 % des lycéens.

Champ : France, élèves des lycées publics et privés sous contrat.

Source : DEPP, enquêtes nationales de climat scolaire et de victimisation auprès des lycéens et lycéennes en 2014-2015, 2017-2018 et 2022-2023.

# LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DÉCLARÉES PAR LES PERSONNELS DES ÉCOLES ET ÉTABLISSEMENTS SCOLAIRES

Les enquêtes de climat scolaire et de victimisation auprès des personnels

## Précisions méthodologiques

Les enquêtes de climat scolaire ont été étendues depuis 2019 aux personnels de l'enseignement scolaire pour mieux connaître leur vécu au travail. Les données présentées ici sont issues des éditions des printemps 2022 auprès du premier degré, et 2024 auprès du second degré, auprès des personnels exerçant dans des écoles et établissements scolaires publics et privés sous contrat. Les questionnaires auto-administrés adressés aux personnels permettent de documenter leur exposition aux atteintes dans l'exercice de leurs fonctions, et notamment aux violences sexistes et sexuelles. Ci-après « les personnels » désignent à la fois les femmes et les hommes de l'institution scolaire. Le périmètre des fonctions concernées est précisé page 23 (Encadré – Sources).

## Moins de 2 % des personnels du primaire et 4 % du secondaire victimes de violences sexistes au travail durant une année scolaire

Dans les écoles élémentaires, maternelles ou primaires (premier degré), 1,4 % des personnels déclarent avoir subi une violence à caractère sexiste au moins une fois au cours de l'année scolaire 2021-2022. Cette proportion est de 4 % dans les collèges et lycées (second degré), au cours de l'année scolaire 2023-2024 (Figure 12). Les violences à caractère homophobe ou liées à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre concernent moins de 1 % des personnels aux deux degrés d'enseignement (Figure 12.1 en ligne).

Il n'est pas possible de comparer directement les résultats entre le premier et le second degré. En effet, dans l'édition 2022 auprès du premier degré, la question des motifs n'a été posée que pour certains types de violences (insultes, moqueries, harcèlement), tandis que dans l'édition 2024 auprès du second degré, elle a été posée pour un éventail plus large de violences, incluant les situations d'arrogance ou de mépris, de marginalisation ou de mise à l'écart, les menaces, coups ou blessures, et le harcèlement. Par ailleurs, certaines modifications dans la formulation des motifs ont pu influencer la mesure des violences. Par exemple, dans l'édition 2024, le motif « lié à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre » a remplacé « homophobe » dans la liste des motifs possibles.

## Une majorité de femmes parmi les personnels victimes de sexe au travail

La majorité des victimes de violences à caractère sexiste sont des femmes : **94 % dans le premier degré et 96 % dans le second**. Pour les violences à caractère homophobe dans le premier degré et celles victimes de violences liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre dans le second degré, ce sont des hommes dans plus de 6 cas sur 10.

« Le sexisme et les LGBTphobies sont les deux faces d'une même pièce. » Sigolène Couchot-Schiex

Une question introduite dans l'édition 2024 auprès du second degré mesure l'exposition des personnels aux propos dérangeants à caractère sexiste ou sexuel dans le cadre de leurs fonctions, indépendamment des autres formes de violences à caractère sexiste. Au cours de l'année scolaire 2023-2024, 4 % des personnels du second degré, parmi lesquels 78 % sont des femmes, déclarent y avoir été confrontées (Figure 12.2 en ligne). Dans la majorité des cas, cette exposition est déclarée sans qu'une autre violence physique, verbale ou de harcèlement à caractère sexiste ne soit rapportée, ce qui laisse penser qu'il ne s'agit pas systématiquement d'un doublon avec les autres violences recensées.

## Des violences à caractère sexiste et liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre essentiellement de nature verbale

88 % des victimes de violences à caractère sexiste ou liées à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre dans le premier degré rapportent ces motifs à des moqueries ou des insultes. Dans le second degré, 68 % les associent à de l'arrogance ou à du mépris, et 22 % à des moqueries ou des insultes (Figures 13 a et b). Aux deux niveaux d'enseignement, il s'agit donc majoritairement de violences de nature verbale.

Lorsque les personnels se déclarent victimes de violences à caractère sexiste ou liées à l'orientation sexuelle ou à l'identité de genre, ils peuvent indiquer que ces motifs se rapportent à un seul type de violence ou à plusieurs types cumulés. Sur 10 personnes victimes de violences pour ces motifs, plus de 9 associent ces motifs à un seul type de violence dans le premier degré, et près de 8 dans le second degré.

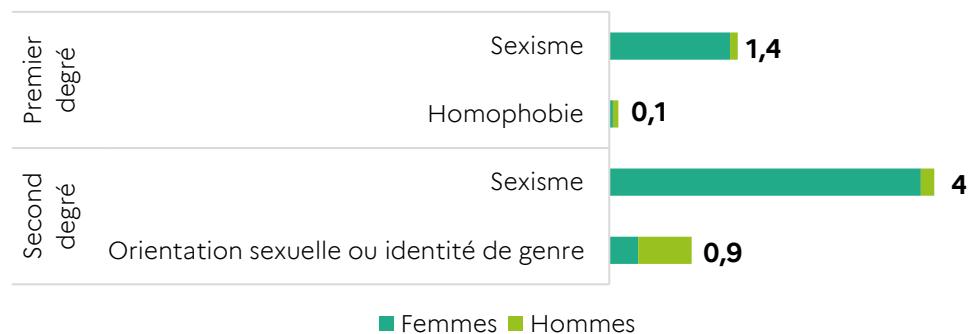
## Moins de 1 % des personnels victimes d'agression ou de tentative d'agression sexuelle dans le cadre professionnel

Les agressions sexuelles ou tentatives d'agression sexuelle sont déclarées par 0,2 % des personnels du primaire et 0,1 % des personnels du secondaire (Figure 14). Dans le second degré, cette proportion est stable par rapport au résultat issu de la première édition de l'enquête menée en 2019. **Plus de 90 % des personnels victimes d'agression sexuelle ou de tentative d'agression**

sexuelle sont des femmes. Les auteurs sont majoritairement des hommes.

Parmi les victimes, **la part de celles déclarant que ces violences ont donné lieu à des soins médicaux et/ou psychologiques est minoritaire**. En revanche, les victimes de ces violences sont plus de 7 sur 10 à les signaler, le plus souvent au sein du milieu professionnel (collègues, hiérarchie ou organisations syndicales) ou auprès de leurs proches (famille, amis ou amies).

**Figure 12.** Exposition des personnels aux atteintes sexistes et liées à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre dans l'exercice de leurs fonctions, en %

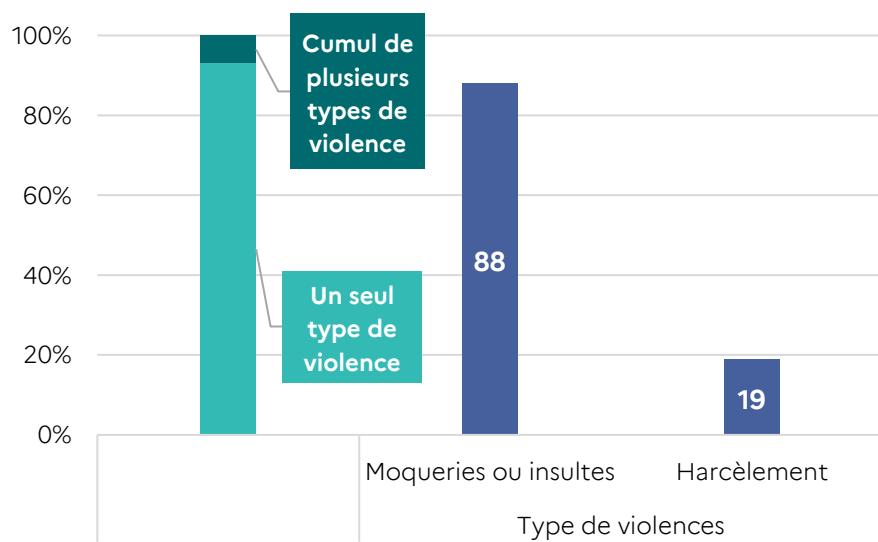


Lecture : Au printemps 2022, 1,4 % des personnels du premier degré, dont 94 % de femmes, déclarent avoir subi au moins une atteinte pour un motif sexiste depuis le début de l'année scolaire. C'est le cas de 4 % des personnels du second degré, dont 96 % de femmes, au printemps 2024.

Champ : personnels de l'éducation nationale affectés en école et en établissement scolaire, publics et privés sous contrat, en France.

Source : DEPP, Enquêtes nationales 2022 et 2024 de climat scolaire et de victimisation auprès des personnels du premier et du second degré.

**Figure 13 a.** Nature des violences sexistes ou homophobes vécues par les personnels du premier degré, en %

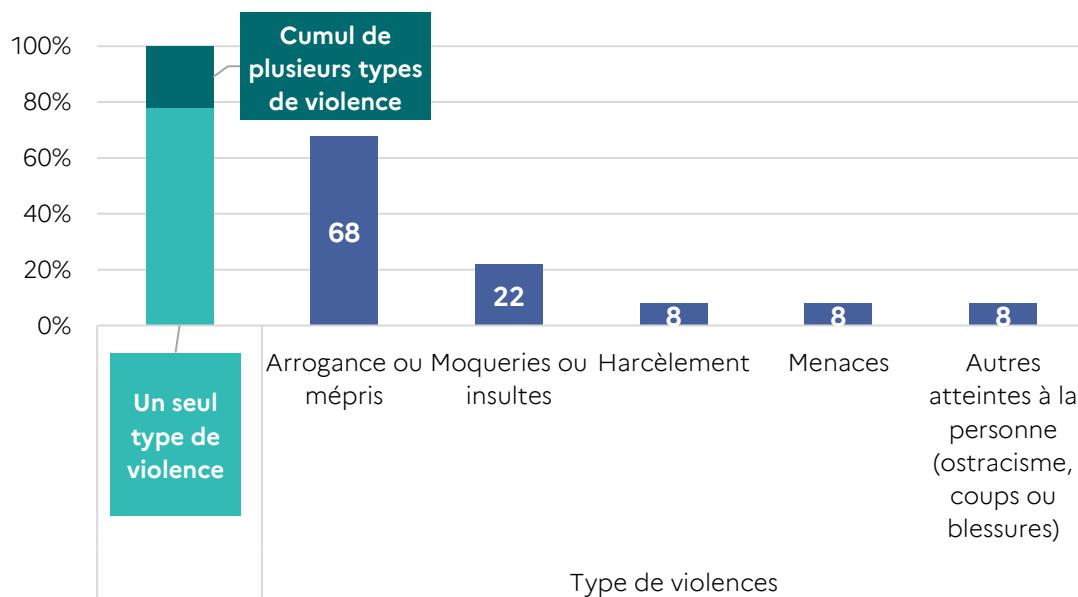


Lecture : Parmi les personnels du premier degré ayant subi au moins une violence à motif sexiste ou homophobe depuis le début de l'année scolaire, 93 % rapportent ces motifs pour un seul type de violence tandis que 7 % les relient à plusieurs types de violences. Dans ce même groupe, 88 % signalent que le sexe ou l'homophobie caractérisait des moqueries ou insultes.

Champ : personnels de l'éducation nationale affectés dans les écoles publiques et privées sous contrat, en France.

Source : DEPP, Enquête nationale de climat scolaire et de victimisation auprès des personnels du premier degré 2022.

**Figure 13 b.** Nature des violences sexistes ou liées à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre vécues par les personnels du second degré, en %



Lecture : Parmi les personnels du second degré ayant subi au moins une violence à motif sexiste ou liée à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre depuis le début de l'année scolaire, 78 % rapportent ces motifs pour un seul type de violence tandis que 22 % les relient à plusieurs types de violences. Dans ce même groupe, 68 % signalent que le sexisme ou la LGBT-phobie caractérisait de l'arrogance ou du mépris.

Champ : personnels de l'éducation nationale affectés dans les établissements scolaires publics et privés sous contrat, en France.

Source : DEPP, Enquête nationale de climat scolaire et de victimisation auprès des personnels du second degré en 2024.

**Figure 14.** Exposition des personnels du premier et du second degré aux agressions sexuelles ou tentatives d'agression sexuelle, en %

	Premier degré	Second degré
Avoir subi au moins une agression sexuelle ou tentative d'agression sexuelle au cours de l'année scolaire	0,2	0,1
Sexe des victimes	95 dont femmes 5 dont hommes	94 6
Sexe du ou des auteurs	homme ou majorité d'hommes femme ou majorité de femmes mixte ou sans réponse	64 8 28 88 3 10
Soins	soins médicaux, suivi psychologique et/ou hospitalisation non	7 92 18 82
Signalement	aucun auprès de proches (famille, amis) auprès de personnels médicaux ou sociaux auprès de collègues, de la hiérarchie ou d'organisations syndicales auprès de la police ou gendarmerie autre personne ou instance	27 40 15 65 13 2 21 25 9 65 6 34

Lecture : 0,2 % des personnels du premier degré, dont 95 % de femmes, déclarent avoir subi au moins une agression sexuelle ou tentative d'agression sexuelle dans le cadre professionnel, depuis le début de l'année scolaire.

Champ : personnels de l'éducation nationale affectés en école et en établissement scolaire, publics et privés sous contrat, en France.

Source : DEPP, Enquêtes nationales 2022 et 2024 de climat scolaire et de victimisation auprès des personnels du premier et du second degré.

# LES VIOLENCES SEXISTES ET SEXUELLES DÉCLARÉES PAR LES RESPONSABLES D'ÉTABLISSEMENT ET D'ÉCOLE ET LES INSPECTEURS ET INSPECTRICES DE L'ÉDUCATION NATIONALE

L'enquête Sivis (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire)

## Précisions méthodologiques

Les enquêtes de climat scolaire permettent d'appréhender le vécu des élèves et des personnels en matière d'atteintes. Celles qui font l'objet d'un signalement institutionnel sont documentées par Sivis, à travers les déclarations des inspecteurs et inspectrices de circonscription et des chefs et cheffes d'établissement.

Les données exposées ici portent sur les incidents graves signalés au cours de l'année scolaire 2023-2024. Les victimes de ces incidents peuvent être des élèves comme des membres du personnel. Le champ de l'enquête Sivis porte sur les écoles et établissements du public et du privé sous contrat, en France hexagonale et dans les DROM (voir Encadré – Sources).

## Dans les écoles, 1 incident grave déclaré sur 20 est une violence sexuelle

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, 5 incidents graves pour 1 000 élèves ont été déclarées dans le premier degré, tous types d'atteintes confondues (Figure 15.1 en ligne). Les incidents graves signalés sont plus fréquents dans les collèges et lycées publics et privés sous contrat, avec 16 incidents graves pour 1 000 élèves. En cohérence avec les données des enquêtes de climat scolaire, le sexisme motive une part moindre des atteintes signalés, derrière l'apparence physique ou la tenue vestimentaire pour les élèves, et les raisons d'ordre professionnel pour les personnels. Cette hiérarchie se retrouve dans la part occupée par les violences sexistes et sexuelles parmi l'ensemble des incidents graves déclarés.

Dans les écoles, 2 % des incidents graves signalés sont des violences à caractère sexiste, et 7 % dans les collèges et lycées. Autrement dit, les violences à caractère sexiste représentent 18 % de l'ensemble des incidents graves signalés dans le premier degré et 71 % dans le second degré (Figure 15.2 en ligne).

Dans les écoles, les violences sexuelles représentent 5 % du total des incidents graves signalés et 6 % des atteintes aux personnes. Dans les collèges et les lycées, elles représentent 4 % du total et 5 % des atteintes aux personnes (Figure 15). Autrement dit, **53 % des incidents graves signalés dans le premier degré sont des violences sexuelles, et 39 % des incidents dans le second degré.**

Ce taux est de 45 % dans les collèges, 31 % dans les lycées professionnels (LP) et 17 % dans les lycées

d'enseignement général et technologique (LEG) et lycées polyvalents (LPO).

## Dans les collèges et les lycées, les violences subies par les filles et les femmes sont 12 fois plus souvent des violences à caractère sexiste que celles subies par les garçons et les hommes victimes

Les données complémentaires relatives aux incidents graves signalés correspondant à des violences sexistes et sexuelles corroborent la tendance relevée précédemment à partir des enquêtes de climat scolaire : les victimes de ces formes de violences sont en majorité des filles ou des femmes, tandis que les auteurs sont fréquemment de sexe masculin. Les filles et les femmes, principalement des élèves ou des personnels, sont majoritaires parmi les victimes des violences sexuelles signalées dans le second degré : **60 % des incidents graves signalés comme des violences sexuelles sont commis envers les filles et les femmes**, tant dans les écoles que dans les établissements du secondaire (Figure 16). **Pour les violences à caractère sexiste, les filles représentent 82 % des victimes dans les écoles, et 85 % dans les collèges et les lycées.**

Dans le second degré, lorsque des filles et des femmes sont victimes de violences, il s'agit plus fréquemment d'une violence sexuelle que lorsque des garçons et des hommes sont victimes de violences. Plus précisément, dans les LEGT et LPO, **43 % des violences faites à des filles et des femmes sont des violences sexuelles contre 4 % pour les violences faites à des garçons et des hommes.** Dans les LP, 60 % des violences faites à des filles et des femmes sont des violences sexuelles, contre

26 % pour les violences faites à des garçons et des hommes. L'écart est moins marqué dans les collèges, où 59 % des violences faites à des filles et des femmes sont des violences sexuelles, contre 44 % pour les violences faites à des garçons et des hommes.

Dans le premier degré, parmi les incidents graves signalés envers les filles, 54 % des incidents graves signalés sont des violences sexuelles contre 62 % parmi les incidents graves signalés envers les garçons.

Dans les écoles comme dans les collèges et lycées, les violences à caractère sexiste représentent une part plus importante des violences envers les filles et les femmes qui sont victimes de violences : dans les collèges et les lycées, **156 % des violences faites à des femmes et des filles signalées sont des violences à caractère sexiste, contre 13 % pour les violences faites à des garçons et des hommes.** Dans les écoles, 27 % des violences faites à des femmes et des filles signalées sont des violences à caractère sexiste, contre 8 % pour les violences faites à des garçons et des hommes.

*« Les femmes subissent davantage les insultes sexistes parce qu'il faut les ramener au comportement féminin et à leur soumission à la classe masculine\* dominante. Dans les établissements scolaires, on entend encore trop souvent qu'elles sont moins fortes dans certaines disciplines, qu'elles courrent moins vite, qu'elles sont fragiles, etc. On les enferme dans ces caractéristiques soi-disant féminines. » Sigolène Couchot-Schiex*

\*Le concept de classes de sexe a été théorisé par la sociologue Colette Guillaumin

### **Les élèves sont les principales victimes des violences sexistes et sexuelles signalées par les inspecteurs et inspectrices et par les chefs et cheffes d'établissements**

Dans le premier degré, 94 % des victimes de violences sexuelles signalées sont des élèves et 4 % sont des familles d'élèves. De même, 86 % des victimes de violences à caractère sexiste sont des élèves et 8 % des familles d'élève. Le reste des victimes pouvant être des personnels enseignants comme non enseignants.

Dans le second degré, 95 % des victimes de violences sexuelles signalées sont des élèves et 5 % sont des familles d'élève. 72 % des victimes de violences à caractère sexiste sont des élèves. 26 % sont des personnels (enseignants et non-enseignants).

### **Dans les collèges et les lycées, 93 % des incidents graves signalés comme étant des violences sexuelles sont commis par des garçons ou des hommes, quasi-systématiquement des élèves**

Parmi les auteurs de violences sexuelles qui ont été signalées durant l'année scolaire 2023-2024, près de 95 % étaient des élèves, que ce soit dans le premier ou dans le second degré (Figure 17). Il en est de même pour les violences à caractère sexiste, où 86 % ont été commises par des élèves dans le premier degré et 91 % dans le second degré.

Concernant les violences sexuelles, les garçons et les hommes représentent 84 % des auteurs dans les écoles, et 95 % dans les collèges et les lycées. De même, pour les violences à caractère sexiste, les garçons et les hommes représentent 88 % des auteurs dans les écoles et 91 % dans les collèges et les lycées.

### **Les violences sexuelles signalées ont principalement lieu à l'intérieur de l'école ou de l'établissement**

Au cours de l'année scolaire 2023-2024, les violences sexuelles signalées ont majoritairement eu lieu à l'intérieur de l'établissement, comme par exemple dans les salles de classe, la cour de récréation ou encore les toilettes. C'est le cas de 79 % des violences sexuelles dans les écoles et 72 % dans les collèges et lycées (Figure 18 en ligne). Les violences sexuelles signalées ont également eu lieu aux abords de l'école ou l'établissement ou à l'extérieur, pour 7 % d'entre elles dans les collèges et lycées et 6 % dans les écoles.

### **Les suites données ou envisagées aux violences sexistes et sexuelles sont plus fréquentes dans les collèges et lycées que dans les écoles**

Il est fréquent que des suites, telles qu'un conseil de discipline ou une commission éducative, soient données ou envisagées. Au cours de l'année scolaire 2023-2024, 39 % des violences sexuelles, et 36 % des violences à caractère sexiste, ont ou pourraient avoir donné lieu à de telles suites dans les collèges et les lycées (Figure 19 en ligne). Dans les écoles, c'est le cas de 29 % des violences sexuelles et 20 % des violences à caractère sexiste.

Les violences sexuelles mènent ou pourraient mener à des exclusions dans 80 % des cas dans les collèges et lycées, et 75 % pour les violences à caractère sexiste. Ces proportions sont beaucoup plus fortes que dans les écoles, avec 2 % tant pour les violences sexuelles que pour les violences à caractère sexiste.

**Figure 15.** Nature des incidents graves dans les écoles, les collèges et les lycées publics et privés sous contrat, en %

Nature des incidents graves en 2023-2024	Dans les écoles	Dans les collèges et lycées
<b>Atteintes aux personnes</b>	<b>86,8</b>	<b>79,6</b>
Violence verbale (orale ou écrite)	44,5	46,1
Violence physique	35,8	23,9
Atteinte à la vie privée (via les réseaux sociaux notamment)	1,0	3,9
Autres atteintes aux personnes		
<b>Violence à caractère sexuel ou sexuelle*</b>	<b>5,3</b>	<b>3,9</b>
Racket	0,2	0,8
Happy slapping	-	0,5
Bizutage	-	0,5
<b>Atteintes aux biens</b>	<b>2,7</b>	<b>4,8</b>
<b>Atteintes à la sécurité</b>	<b>10,6</b>	<b>15,6</b>
<b>Total</b>	<b>100,0</b>	<b>100,0</b>

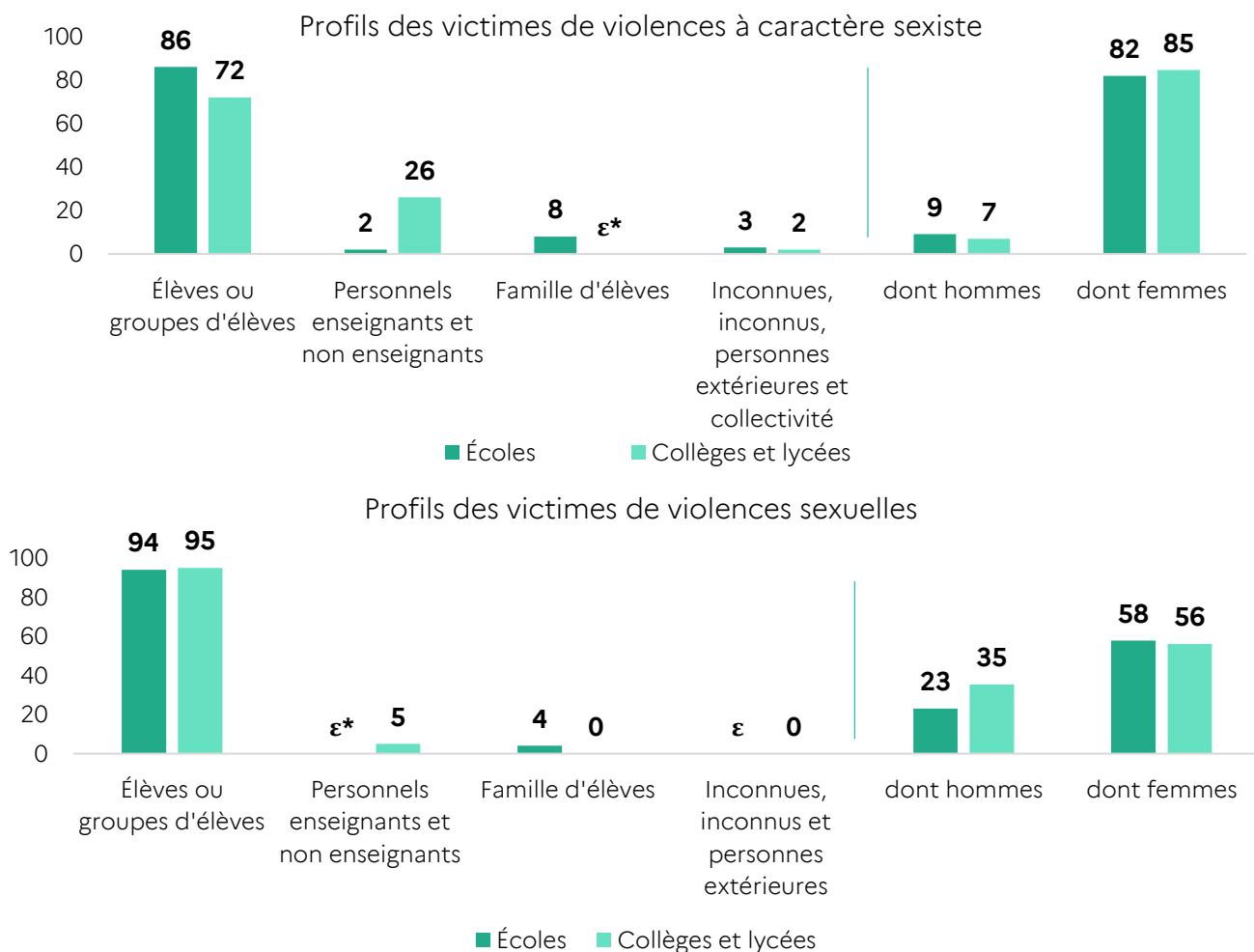
\*Le nom de la modalité est « violence à caractère sexuel » pour les écoles, et « violence sexuelle » pour les collèges et lycées.

Lecture : Au cours de l'année scolaire 2023-2024, 5,3 % des incidents graves signalés dans les écoles sont des violences à caractère sexuel.

Champ : France, écoles et des établissements publics et privés sous contrat.

Source : DEPP, Sivis 2023-2024.

**Figure 16.** Profil des victimes de violences sexistes et sexuelles parmi les incidents graves signalés dans les écoles, les collèges et les lycées, en %



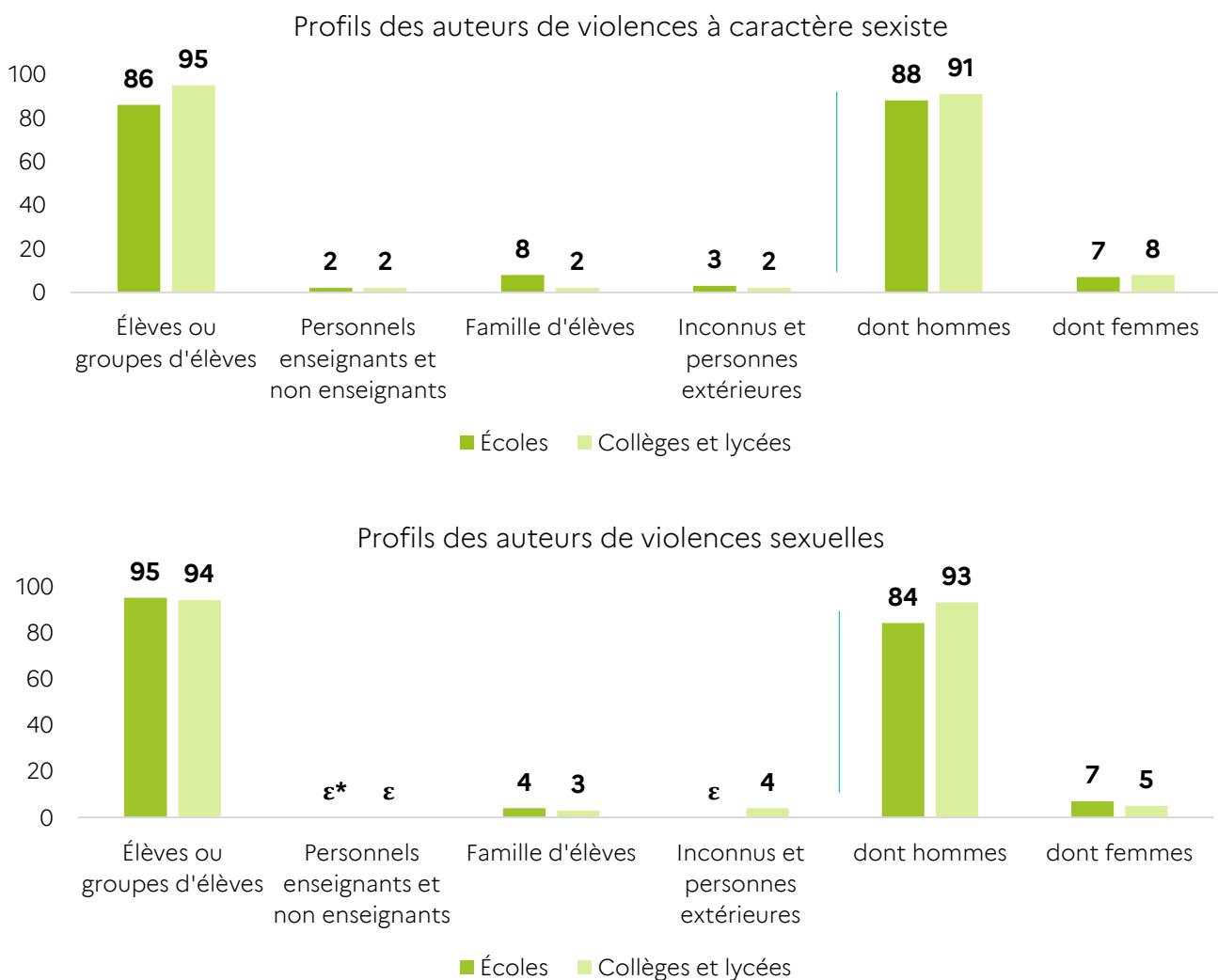
\* ε : résultat strictement inférieur à 1 %.

Lecture : Au cours de l'année scolaire 2023-2024, 86 % des victimes de violences sexistes signalées dans les écoles sont des élèves ou groupes d'élèves.

Champ : France, écoles et établissements publics et privés sous contrat.

Source : DEPP, Sivis 2023-2024.

**Figure 17.** Profil des auteurs de violences sexistes et sexuelles parmi les incidents graves signalés dans les écoles, les collèges et les lycées, en %



\* ε : résultat strictement inférieur à 1 %.

Lecture : Au cours de l'année scolaire 2023-2024, 95 % des auteurs de violences sexistes signalées dans les collèges et les lycées sont des élèves ou groupes d'élèves.

Champ : France, écoles et établissements publics et privés sous contrat.

Source : DEPP, Sivis 2023-2024.

### Pour aller plus loin

**Le kit de formation de la Miprof « SELMA » sur les violences sexistes et sexuelles dans les accueils collectifs de mineur-e-s** est un outil de formation composé d'un livret et de fiches réflexes ainsi que d'un court-métrage original réalisé par Johanna Bedreau avec Marie Narbonne, Leonor Oberson, Felix Vannoorenberghe, Jonathan Couziné, Clément Bertani et Nyamè Nyamsi, disponible sur [arretonslesviolences.gouv.fr](http://arretonslesviolences.gouv.fr)

## Encadré – Sources

### Les enquêtes nationales de climat scolaire et de victimisation

La direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP, le service statistique ministériel en charge de l'éducation) conduit des enquêtes nationales de climat scolaire et de victimisation auprès des élèves et des personnels, sur des échantillons représentatifs à l'échelle nationale, couvrant les écoles et établissements publics et privés sous contrat.

#### Les enquêtes auprès des élèves

Conduit pour la première fois en 2011, ce dispositif repose sur des questionnaires passés sous la supervision des équipes mobiles de sécurité en académie (EMS) au printemps de l'année scolaire. Ces enquêtes visent à mesurer la manière dont les élèves perçoivent le climat scolaire au sein de leur école ou établissement scolaire, et à caractériser **les atteintes subies depuis le début de l'année scolaire, que celles-ci aient fait ou non l'objet d'un signalement**, y compris les cyberviolences commises dans le cadre scolaire. Les données mobilisées dans cet article proviennent principalement des éditions 2021 auprès des écoliers et écolières (enquête représentative hors Mayotte), 2022 auprès des élèves de collèges et 2023 auprès des élèves de lycée. Les données collectées par ces enquêtes sont anonymes et auto-renseignées par les élèves ce qui permet de garantir la sincérité des réponses.

#### Les enquêtes auprès des personnels des écoles et établissements scolaires

Conduit pour la première fois en 2019, ce dispositif interroge en alternance les personnels affectés en écoles maternelles, élémentaires ou primaires (personnels du premier degré) et ceux affectés au collège, au lycée ou dans les établissements régionaux d'enseignement adapté (EREA) (personnels du second degré), quelle que soit leur mission : d'enseignement, de direction, d'administration, de vie scolaire, d'éducation ou médico-sociale. Le questionnaire auto-administré est collecté au printemps. Il porte sur le vécu professionnel et l'expérience de travail au sein des écoles ou établissements d'exercice ainsi que sur **les atteintes subies au moins une fois au cours de l'année scolaire dans le cadre de leurs fonctions, qu'elles aient été commises par des élèves, des adultes de l'établissement ou des personnes extérieures, et qu'elles aient ou non donné lieu à un signalement officiel**. Les résultats présentés dans cet article proviennent des éditions 2022 auprès des personnels du premier degré (21 000 répondants et répondantes) et 2024 auprès des personnels du second (35 000 répondants et répondantes). Les données collectées par ces enquêtes sont anonymes et auto-renseignées par les personnels, ce qui permet de garantir la sincérité des réponses.

#### Précisions sur la mesure des violences sexistes et sexuelles dans les enquêtes nationales de climat scolaire et de victimisation

Le questionnement relatif aux violences sexistes et sexuels a été enrichi au fil des enquêtes. Côté élèves, l'édition 2022 auprès des élèves de collège a introduit pour la première fois des questions relatives aux insultes liées à l'identité de genre ou l'orientation sexuelle. Du côté des personnels, l'édition 2024 a également élargi la formulation du motif des atteintes subies en remplaçant le terme « homophobe » par « lié à l'orientation sexuelle ou l'identité de genre ». Par ailleurs, alors que dans l'édition 2022 la question des motifs n'était posée que pour certains types d'atteintes (insultes ou moqueries et harcèlement), elle est étendue dans l'édition 2024 à un éventail d'atteintes plus large, incluant en complément les faits d'arrogance ou de mépris, de mise à l'écart ou de marginalisation, les menaces, coups ou blessures.

Les formulations utilisées pour la mesure des violences sexuelles sont adaptées à l'âge des élèves interrogés. En CM1-CM2 et au collège, le questionnement porte sur l'exposition à des « embrassades » ou « caresses » forcées, ainsi qu'à des actes de voyeurisme dans les toilettes ou les vestiaires. Pour les lycéens et lycéennes, les questions utilisent les termes de « comportement déplacé à caractère sexuel », « intimidation ou offense à caractère sexuel » et « violence à caractère sexuel ». L'exposition à des cyberviolences à caractère sexuel n'a été mesurée qu'auprès des élèves de collège et de lycée, et non auprès des élèves de CM1-CM2.

#### L'enquête Sivis (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire)

Chaque année, l'enquête Sivis (Système d'information et de vigilance sur la sécurité scolaire) recueille des données sur les violences en milieu scolaire auprès des chefs et cheffes d'établissement, des directeurs et directrices d'école privée sous contrat et des inspecteurs et inspectrices de l'Éducation nationale. **Ces derniers ou dernières doivent signaler les incidents graves qui sont survenus et portés à leur connaissance**. Un incident grave correspond à toute atteinte, de quelque nature qu'elle soit (atteintes aux personnes, aux biens ou à la sécurité), impliquant un ou une élève, un personnel enseignant ou non enseignant, une famille d'élève ou une personne extérieure à l'établissement. Tous les incidents graves ne sont pas remontés dans Sivis : s'agissant des élèves, seuls sont recensés ceux donnant lieu à un conseil de discipline, une commission éducative ou présentant un caractère de gravité jugé suffisant.

Les violences sexistes et sexuelles font l'objet d'un repérage spécifique dans l'enquête Sivis en deux temps :

- Lorsque le chef ou la cheffe d'établissement, directeur ou directrice d'école ou inspecteur ou inspectrices de l'Éducation nationale signale un incident grave, il lui est demandé la nature de cet incident parmi une liste prédefinie. Les violences sexuelles font partie des modalités proposées (avec les violences verbales, les violences physiques, les vols, les intrusions, etc.) ;
- Il est également demandé le motif de l'incident grave, peu importe le type de violences. Le « caractère sexiste » fait partie des motifs proposés. Ainsi, par exemple, lorsqu'une violence verbale est signalée, elle peut être motivée comme étant à caractère sexiste.

Au total, **les violences sexistes et sexuelles sont donc composées à la fois des violences sexuelles et des violences – toutes natures confondues – à caractère sexiste**.

## TÉMOIGNAGES DE PROFESSIONNEL·LE·S EN MILIEU SCOLAIRE

## Trois questions à Caroline LEROY, professeure des Écoles dans une école primaire publique dans le Calvados

**Vous avez récemment travaillé sur les stéréotypes sexistes avec une classe de CE2-CM1, pouvez-vous nous raconter ? Et de manière plus générale, sous quelle forme abordez-vous le sujet des violences sexistes et sexuelles avec vos classes en primaire ?**

**Est-ce toujours en mixité ?**

« Au cours de l'année scolaire 2023-2024, alors enseignante d'une classe de CE2-CM1, j'ai proposé à mes élèves une séquence sur la thématique des stéréotypes de genre, dans le cadre du programme d'Enseignement moral et civique (EMC). Au départ, je prévoyais de réaliser 2 à 3 séances maximum sur cette thématique. Lors de la première séance, j'ai demandé aux élèves de dessiner, sur deux feuilles distinctes, une fille et un garçon. J'ai ensuite affiché au tableau les dessins réalisés. Les élèves ont alors constaté que la plupart d'entre eux avaient représenté les filles avec les cheveux longs et une jupe ou une robe, et les garçons en pantalon et avec les cheveux courts. Pour autant, ce jour-là, dans la classe, aucune fille n'était en robe ou en jupe. Cet exercice a constitué un point de départ intéressant sur la thématique des stéréotypes de genre. J'ai rapidement constaté dans les échanges en classe, que **beaucoup d'enfants, et notamment de petits garçons, avaient été ou étaient victimes de ces visions stéréotypées. Certains étaient moqués parce qu'ils faisaient de la danse, d'autres parce qu'ils avaient un doudou licorne.** Face aux nombreux questionnements que suscitait ce sujet j'ai proposé à ma classe de réaliser un travail de plus grande envergure sur cette thématique en préparant **une exposition sur les stéréotypes de genre**, qui a ensuite été présentée à leurs familles. Les élèves étaient réparti·e·s en groupes sur des thématiques diverses (les stéréotypes dans le monde du travail, dans les jouets, à la maison, dans le sport, etc.) et ont travaillé sur des ressources variées (albums jeunesse, vidéos, documentaires) pour préparer leur travail.

Pour aborder ces sujets en classe, il me paraît intéressant de s'appuyer sur des ressources telles que les albums jeunesse ou documentaires qui peuvent être extrêmement riches et sources de réflexion pour les élèves. Cette thématique est particulièrement transversale. Ainsi, au cours des enseignements, je suis vigilante à ce que les élèves s'interrogent et remettent en question les propos ou faits présentés et qui véhiculent parfois des stéréotypes notamment par leur caractère daté (les contes classiques en littérature par exemple). Je propose également des alternatives (comme travailler sur des femmes qui ont marqué l'Histoire peu étudiées) et questionne les comportements stéréotypés (en EPS par exemple). Je veille par ailleurs à employer un langage qui soit inclusif avec mes élèves.

Ces enseignements sont toujours proposés en mixité. En revanche, des temps d'échanges non mixtes sont régulièrement proposés dans les écoles par des personnels de santé pour aborder la vie affective et relationnelle. »

« Depuis tout·e petit·e, on est amené·e à être identifié·e et à s'auto-identifier en tant que fille ou garçon de manière binaire. Il en découle un schéma de construction sociale des individus pour qui cette identification est l'un des premiers critères de compréhension du monde, l'un des premiers points de repère. Donc, dès qu'un·e enfant perturbe ce repère en s'éloignant des standards de la masculinité, de la féminité ou de l'hétérosexualité, une police des pairs se met en place. Les autres enfants vont rappeler à l'ordre du genre celui ou celle qu'ils supposent ne pas appartenir à cet ordre. Il y a tout un tas de représentations et de croyances qui sont colportées socialement et que les jeunes réaffirment en permanence. Ces réaffirmations peuvent se traduire par des comportements sexistes, transphobes, gayphobes ou lesbophobes qui commencent soi-disant par l'humour, puis l'insulte, le harcèlement, et qui peuvent aller jusqu'aux agressions sexuelles, voire au viol. » Sigolène Couchot-Schiex

**Avez-vous adapté (et comment) votre manière d'enseigner pour prendre en compte le sujet des violences sexistes et sexuelles (prévention, accueil de la parole d'un·e enfant) ?**

« **Pour prévenir les violences sexistes et sexuelles et libérer la parole des victimes, il me semble essentiel de les rendre visibles.** Cela permet d'une part aux enfants de mettre des mots sur ce qu'ils ou elles vivent et d'autre part à celles et ceux qui les commettent de prendre conscience de la nature de leurs actes. Je veille donc à rappeler systématiquement la nécessité de se confier sur ces sujets, de ne pas rester seul·e. Lorsqu'un·e enfant vient se confier, je suis vigilante à ne pas mettre en doute sa parole, à la recevoir avant d'investiguer et à l'accompagner si nécessaire. Sur une année, cela concerne en moyenne 3 ou 4 enfants par classe – la plupart du temps pour des moqueries ou insultes liées au genre ou des gestes non consentis (des bisous majoritairement). Je demande à l'enfant comment il ou elle se sent, ce dont il ou elle a besoin et je prends un temps avec l'auteur ou l'autrice pour rappeler les règles élémentaires du consentement et de respect de chacun et chacune. Je propose également un temps de rappel commun à l'ensemble de la classe sur ces règles (sans nommer les enfants concerné·e·s). Il m'est également arrivé dans des cas de bisous forcés d'alerter les parents des deux parties afin qu'ils et elles puissent intervenir auprès de leur enfant. J'avertis enfin le reste de l'équipe enseignante afin que chacun·e soit vigilant·e lors des temps de récréation.

De façon plus générale, j'aborde ce sujet systématiquement lorsque je constate des propos ou des actes constituant des violences sexistes et sexuelles. L'objectif est de questionner le comportement ou le langage qui a été utilisé et d'insister sur son caractère problématique, sans stigmatiser les auteurs et autrices qui peuvent en être victimes également, et reproduisent souvent des comportements socialement induits. **La thématique des violences sexistes et sexuelles irrigue l'ensemble des enseignements et doit donc à ce titre être traité comme un sujet transversal au quotidien.** »

« Il faut une vraie volonté pour essayer de contrecarrer ou de donner d'autres perspectives, d'autres possibles par rapport à ce schéma de socialisation extrêmement fort. » Sigolène Couchot-Schiex

**Comment les élèves réagissent-ils et -elles lorsque vous abordez ces sujets ? Et quels sont les dispositifs clefs à mettre en place pour accompagner au mieux des enfants qui évoqueraient des violences dont ils ou elles auraient été victimes ou témoins ?**

« Les élèves sont très souvent réceptif·ve·s à ces sujets. Ils et elles sont même bien souvent choqué·e·s lorsque l'on

évoque les inégalités qui peuvent exister dans la vie adulte entre les femmes et les hommes. Pour autant, ils et elles sont eux-mêmes très tôt porteurs de stéréotypes, par reproduction. En échangeant, en leur faisant prendre du recul sur ces inégalités et les violences qu'elles engendrent, on peut ainsi parvenir à créer des réflexes sur ces sujets.

Sensibiliser est donc un préalable crucial pour prévenir les violences sexistes et sexuelles. Pour accompagner les victimes, il me semble que certains dispositifs assez simples à mettre en place comme **la mise à disposition de boîtes au sein de l'école ou dans les classes pour recueillir la parole** peuvent être de bons outils. La mise en place d'un réseau d'acteur·rice·s formé·e·s à ces thématiques, qui puissent accompagner la communauté éducative au sein de chaque académie me paraîtrait également intéressante pour appuyer la mission des référent·e·s académiques égalité filles-garçons, à l'image du programme Phare<sup>1</sup> qui vise à lutter contre le harcèlement scolaire. Le renforcement des réseaux de psychologues scolaires pourrait aussi permettre la prise en charge plus rapide des victimes dans les cas les plus complexes. »

#### Pour aller plus loin

La [page Eduscol sur le climat scolaire et la prévention des violences](#)

La [page Eduscol sur la prévention des violences sexistes et sexuelles à l'école](#)

<sup>1</sup> Pour en savoir plus sur le programme Phare : [Phare : un programme de lutte contre le harcèlement à l'école | Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche](#)

## Trois questions à Sarah MANGLOU, conseillère principale d'éducation (CPE), formatrice académique en Éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité et Référente égalité filles-garçons dans un collège public à La Réunion

### **Que mettez-vous en place pour lutter contre les violences sexistes et sexuelles au sein de votre établissement ? Comment prenez-vous en compte les élèves et personnels en situation de handicap dans ces actions ?**

« Tout d'abord, je suis CPE mais aussi formatrice académique en Éducation à la vie affective et relationnelle, et à la sexualité (EVARS) et Référente égalité filles-garçons de mon établissement.

Le Collège dans lequel je travaille étant à la tête d'un REP<sup>2</sup>, notre engagement en faveur de l'égalité filles-garçons s'inscrit plus largement sur le territoire (notamment dans les écoles). J'interviens auprès des professeur·e·s des écoles du réseau sur la déconstruction des stéréotypes de genre, qui sont à l'origine des violences sexistes et sexuelles (dont homophobes). Je les amène à chauffer les « lunettes de genre » pour conscientiser et déconstruire, pour mener une réflexion sur la langue française – qui est très androcentrée – et comment la "neutre-aliser", mais aussi sur les manuels scolaires utilisés et plus largement sur les supports pédagogiques comme outils d'éducation à l'égalité, et pour réfléchir à la construction de la masculinité (souvent confondue avec la virilité) et de la féminité. Cette **formation d'une journée et demie** est aussi réalisée de manière **systématique** pour les nouveaux membres de l'équipe de vie scolaire.

Je forme également, à l'échelle de l'académie, des personnels volontaires pour devenir intervenant·e·s en éducation à la sexualité. Dans mon collège, il y a une grosse équipe pluridisciplinaire dédiée aux séances d'Éducation à la vie relationnelle, affective et à la sexualité (EVARS), composée d'enseignant·e·s dont une enseignante en ULIS, une infirmière, une assistante sociale et une CPE. Cette équipe de 16 personnes a bien-sûr été formée au niveau académique grâce à la volonté des chef·fe·s d'établissement. **La formation sur trois jours voire quatre est nécessaire pour savoir aborder ces sujets avec les élèves** tout en ayant une posture neutre et pour pouvoir gérer les débats, très riches, entre les élèves, en leur apportant au besoin des précisions sur la loi. Dans ce cadre-là, notre enseignante en ULIS fait des

séances qu'elle adapte au public en situation de handicap.

**Du côté des élèves**, je donne de la visibilité aux violences sexistes et sexuelles via des temps forts, notamment les semaines du 25 novembre<sup>3</sup>, du 8 mars<sup>4</sup> et du 17 mai<sup>5</sup>. Je mets par exemple en place des animations dans la cour selon chaque thématique pendant les récréations et/ou les pauses méridiennes : des affiches diverses, des productions d'élèves, une fausse manifestation avec des pancartes et un mégaphone, ou encore un chamboul'tout avec un quizz sur les mécanismes des violences sexistes et sexuelles (dont homophobes), sur les droits des femmes ou l'historique des inégalités. Le foyer socio-éducatif participe activement, humainement et financièrement, à ces actions.

Nous organisons également une diffusion en classe des films du club « Ni bleu ni rose » : les élèves du club, qui sont des **ambassadeur·rice·s de l'égalité**, au sein de l'établissement et à l'extérieur, ont réalisé un film sur les violences faites aux femmes et un autre sur l'homophobie. Le dernier est en cours de réalisation et portera sur le harcèlement de rue. »

« *Dans une société donnée, les individus s'approprient ou rejettent les manières d'être un homme ou d'être une femme, de "faire l'homme" ou de "faire la femme", qui s'érigent en normes sociales. Ces attentes sociales hétéronormatives se déclinent de façon binaire et complémentaire. Elles contingentent la diversité humaine aux binômes femme/homme (au niveau du sexe biologique), masculin/féminin (au niveau du genre) et hétérosexuel/homosexuel (au niveau de la sexualité), inscrivant chaque pôle dans une opposition exclusive contraignant à une logique binaire. Le genre est une structure du social. Tout l'univers de la construction de la pensée des jeunes en milieu scolaire et dans la société de manière plus générale, fonctionne sur la triade sexe-genre-sexualité\*, qui est la matrice de la reconnaissance sociale des individus. À l'école, il est encore rare, dans un exposé ou dans des lectures, qu'on parle de relations homosexuelles.* »

Sigolène Couchot-Schiex

\*Théorisée notamment par la philosophe Elsa Dorlin et le sociologue Éric Fassin

### **Quelles sont vos principales difficultés ?**

« Les difficultés liées aux séances d'éducation à la sexualité sont inhérentes aux conditions de mise en place de ce **projet éducatif d'ampleur** puisque nous

<sup>2</sup> Pour en savoir plus sur les réseaux d'éducation prioritaire : [La politique de l'éducation prioritaire : les réseaux d'éducation prioritaire REP et REP + | éduscol | Ministère de l'Éducation Nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche | Dgesco](#)

<sup>3</sup> Le 25 novembre est la Journée internationale pour l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

<sup>4</sup> Le 8 mars est la Journée internationale des droits des femmes.

<sup>5</sup> Le 17 mai est la Journée contre l'homophobie, la biphobie et la transphobie.

organisons deux séances de deux heures chaque année pour les 24 classes de l'établissement. Tout d'abord, certaines directions rechignent à payer les intervenant·e·s en heures supplémentaires effectives (HSE). La charge de travail est par ailleurs très lourde : il faut faire son propre métier (déjà en surcharge) et y ajouter des heures et des heures de travail supplémentaire.

Également, il est très compliqué de prévoir des créneaux horaires en fonction des heures libres des élèves et des intervenant·e·s. **Il faudrait que les créneaux soient inclus dans les emplois du temps des élèves.**

De plus, les parents sont parfois réticents, mais c'est à la marge. Lorsque cela arrive, ils sont facilement rassurés quand on leur explique, voire soulagés que ces séances aient lieu car ils ne savent pas toujours comment aborder le sujet avec leurs enfants. Dans tous les cas, **une bonne communication en début d'année sur ce que l'on fait est essentielle.** »

**Constatez-vous une libération de la parole des élèves sur le sujet des violences sexuelles qu'ils et elles subissent, que ce soit dans le temps scolaire ou en dehors ? et quel est le dispositif concret d'accompagnement lorsqu'une victime vous révèle des violences subies ?**

« **Les séances d'EVARS et le repérage de personnes référentes et de confiance font que la parole se libère.**

L'année passée, 7 élèves en 6<sup>e</sup> et 4 en 4<sup>e</sup> ont parlé des violences qu'elles avaient subies. C'est à la fois beaucoup et trop peu, en rapport au nombre réel d'élèves victimes. Il s'agit surtout de violences intrafamiliales, plus rarement de violences entre pairs, et presque jamais dans l'enceinte du collège. Quand cela arrive, il y a un signalement « faits établissement », une sanction (avec travail de réflexion) et parfois un conseil de discipline au cours duquel tombe une sanction pouvant aller du blâme à l'exclusion (temporaire ou définitive, parfois avec sursis).

Si la parole se libère pendant la séance, un·e des deux intervenant·e·s emmène l'élève vers un·e expert·e (infirmier·e, assistant·e social·e ou psychologue de l'Éducation nationale) qui l'accompagnera. C'est en partie pour cela qu'il y a toujours deux intervenant·e·s. Ensuite, le traitement est le suivant : la personne dépositaire de la parole de l'élève doit signaler (art. 40 du code de procédure pénale), produire un écrit qui servira à ne pas faire répéter l'élève, en référer à un·e expert·e et informer le ou la cheffe d'établissement. Il est très important que la personne dépositaire soit elle aussi accompagnée, et qu'elle ne reste pas seule. Lorsque c'est un·e enseignant·e qui reçoit les révélations, il ou elle se dirige en général vers le ou la CPE qui va conseiller et rediriger. Bien que chaque citoyen·ne soit habilité·e à le faire, c'est l'assistant·e social·e qui – le plus souvent – déclenchera une information préoccupante (IP). »

#### Pour aller plus loin

La [page Eduscol dédiée à la prévention des LGBTphobies en milieu scolaire](#)

La [page Eduscol dédiée au programme EVARS](#), avec les livrets pédagogiques par niveau

## Trois questions à Guillaume HERBIN, proviseur adjoint dans un lycée public d'enseignement scientifique, technologique et professionnel dans l'Oise

**Quelles formes prennent les violences sexistes et sexuelles faites aux élèves dans votre établissement (types de violences dont cyber, évolutions, etc.) ?**

« En poste depuis plus de vingt ans dans l'Éducation nationale et ayant exercé différentes fonctions au cours de mon parcours, il m'apparaît aujourd'hui évident que les violences sexistes et sexuelles sont de mieux en mieux repérées dans le champ scolaire. Cette montée en intensité n'est toutefois pas uniforme et prend des formes différentes selon les contextes territoriaux et les environnements socioculturels des établissements. Dans le lycée que je dirige depuis un an, **la problématique la plus saillante demeure celle des cyberviolences, largement véhiculées par les réseaux sociaux<sup>6</sup>**. Les menaces qui y circulent sont non seulement plus nombreuses, mais elles se révèlent également plus ciblées, touchant en particulier les élèves en raison de leur orientation sexuelle réelle ou supposée. **Ces cyberviolences trouvent parfois un prolongement dans le monde physique à travers des agressions survenant dans les transports en commun ou aux abords immédiats de l'établissement**, ce qui accentue le sentiment d'insécurité des jeunes concerné·e·s. Par ailleurs, mon équipe éducative et moi-même sommes nouvellement confrontés à des idéologies culturelles porteuses de nouvelles formes de violence et de pression sociale, comme en témoigne par exemple une situation de mariage forcé signalée et prise en charge par notre établissement l'an dernier.

Ces violences, d'une extrême gravité, soulignent la nécessité de renforcer non seulement les dispositifs de prévention et de protection au sein des établissements, mais aussi le travail partenarial avec les familles, le pôle médico-social, les associations spécialisées et les autorités compétentes. »

« Tout ce qu'on entend dans la sphère médiatique, sur les réseaux sociaux, toutes les paroles masculinistes\* qui sont colportées, visualisées et entendues par les jeunes - et notamment les garçons -, font du mal à la volonté des politiques éducatives qui essaient de travailler à plus d'égalité de genre. » Sigolène Couchot-Schiex

\*Dans le contexte occidental actuel, le masculinisme, d'après le politiste Francis Dupuis-Déri, désigne un mouvement antiféministe, au sein duquel les militants considèrent que toute avancée en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes représente une menace pour les hommes.

**Êtes-vous confronté aux violences sexistes et sexuelles entre personnels de votre établissement ? Et, plus largement, que mettez-vous en place pour lutter contre ces violences ?**

« Au niveau des personnels, il est important de souligner qu'aucun cas de violences internes n'a été constaté. Les relations professionnelles reposent sur le respect, l'écoute et la bienveillance, ce qui constitue un climat de travail favorable et sécurisant. Les différentes actions de formation mises en place ces dernières années ont d'ailleurs porté leurs fruits : elles ont permis de renforcer une culture commune de prévention et d'intervention, tout en donnant aux adultes des repères solides face aux situations sensibles.

« Chez les filles, il y a un double courant : celui très émancipateur, et au contraire celui qui se réapproprie les normes dominantes et masculinistes mais en les mettant soi-disant à leur profit. » Sigolène Couchot-Schiex

Dans l'établissement que je dirige, nous avons également choisi de structurer notre action autour d'une programmation mensuelle de thématiques fortes : le consentement, la réputation numérique, le harcèlement, l'égalité filles-garçons, ou encore la lutte contre les discriminations. **Chaque mois devient ainsi l'occasion d'un temps fort qui mobilise à la fois les élèves et l'ensemble des personnels**, qu'ils soient enseignants, éducatifs, d'encadrement ou de service. Cette démarche collective et transversale favorise une implication de tous et toutes et contribue à installer une dynamique éducative partagée, renforçant le sentiment d'appartenance à une communauté scolaire engagée pour le respect et la dignité de chacun et chacune.

**Les actions de prévention et de sensibilisation sont désormais intégrées dans la culture de l'établissement.**

Cette organisation est particulièrement nécessaire dans une structure de grande ampleur, où la cohérence et la continuité éducative constituent un enjeu majeur. L'ensemble de l'équipe éducative est désormais habitué à cette démarche, ce qui favorise une mobilisation collective et un suivi régulier. »

**La procédure de traitement et de signalement est-elle différente lorsque les violences sont commises au sein de l'établissement (ou alentours) et lorsqu'elles sont commises en dehors (milieu familial par exemple) ?**

« S'agissant du traitement et du signalement des faits, il convient de rappeler que les procédures diffèrent très

<sup>6</sup> Pour en savoir plus sur les cyberviolences, consulter l'étude de l'Arcom, 2025 : [« Protection des mineurs en ligne : quels risques ? Quelles protections ? »](#)

peu selon que les violences sont commises à l'intérieur ou à l'extérieur de l'établissement. Dès lors qu'un fait est directement lié au statut de la personne en tant qu'élève ou membre du personnel, la responsabilité de l'établissement est engagée. Toute forme de violence fait l'objet d'une consignation officielle et d'un signalement au sein de l'Éducation nationale, via la plateforme Faits Établissements, permettant une remontée immédiate aux autorités académiques compétentes. Par ailleurs, il

est essentiel de rappeler que l'article 40 du code de procédure pénale, souvent méconnu, s'applique à toute personne vivant sur le territoire français : il impose à tout·e fonctionnaire ou agent·e public·que qui, dans l'exercice de ses fonctions, a connaissance d'un crime ou d'un délit, d'en informer sans délai le ou la procureur·e de la République. Cette obligation légale constitue un levier essentiel pour garantir une prise en charge rapide et adaptée des situations de violence. »

### Pour aller plus loin

#### La page Eduscol sur la prévention et les actions contre les violences en milieu scolaire

La campagne **#GenantSurtoutViolent** du Centre Hubertine Auclert, à destination des 11-18 ans, pour comprendre et agir contre les (cyber)violences de genre avec des affiches, un guide pour les équipes pédagogiques et enseignantes, un flyer pour les élèves et une vidéo

L'étude de 2025 du Centre Hubertine Auclert sur **les (cyber)violences de genre** : « (Cyber)violences de genre chez les 11-18 ans : victimations, sexistes, sexuelles et LGBTphobes dans les collèges et lycées franciliens »

# GLOSSAIRE

## Agression sexuelle

### Article 222-22 du code pénal

« Constitue une agression sexuelle tout acte sexuel non consenti commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur ou, dans les cas prévus par la loi, commise sur un mineur par un majeur.

(...) le consentement est libre, éclairé, spécifique, préalable et révocable. Il est apprécié au regard des circonstances. Il ne peut être déduit du seul silence ou de la seule absence de réaction de la victime.

Il n'y a pas de consentement si l'acte à caractère sexuel est commis avec violence, contrainte, menace ou surprise, quelle que soit leur nature. (...) »

## Atteintes à la vie privée

### Article 226-1 du code pénal

« (...) le fait, au moyen d'un procédé quelconque, volontairement de porter atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui :

1<sup>o</sup> En captant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de leur auteur, des paroles prononcées à titre privé ou confidentiel ;

2<sup>o</sup> En fixant, enregistrant ou transmettant, sans le consentement de celle-ci, l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé.

3<sup>o</sup> En captant, enregistrant ou transmettant, par quelque moyen que ce soit, la localisation en temps réel ou en différé d'une personne sans le consentement de celle-ci. (...) »

### Article 226-2-1 du code pénal

« (...)

Est puni des mêmes peines le fait, en l'absence d'accord de la personne pour la diffusion, de porter à la connaissance du public ou d'un tiers tout enregistrement ou tout document portant sur des paroles ou des images présentant un caractère sexuel, obtenu, avec le consentement exprès ou présumé de la personne ou par elle-même, à l'aide de l'un des actes prévus à l'article 226-1. »

## Harcèlement

### Article 222-33-2-2

« Le fait de harceler une personne par des propos ou comportements répétés ayant pour objet ou pour effet une dégradation de ses conditions de vie se traduisant par une altération de sa santé physique ou mentale (...). L'infraction est également constituée :

a) Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime par plusieurs personnes, de manière concertée ou à l'instigation de l'une d'elles, alors même que chacune de ces personnes n'a pas agi de façon répétée ;

b) Lorsque ces propos ou comportements sont imposés à une même victime, successivement, par plusieurs personnes qui, même en l'absence de concertation,

savent que ces propos ou comportements caractérisent une répétition »

### Article 222-33-2-3

« Constituent un harcèlement scolaire les faits de harcèlement moral définis aux quatre premiers alinéas de l'article 222-33-2-2 lorsqu'ils sont commis à l'encontre d'un élève par toute personne étudiant ou exerçant une activité professionnelle au sein du même établissement d'enseignement (...) »

## Injure sexiste

### Article R625-8-1 du code pénal

« L'injure non publique commise envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou de leur non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une prétendue race ou une religion déterminée est punie de l'amende prévue pour les contraventions de la 5e classe.

Est punie de la même peine l'injure non publique commise envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou identité de genre, ou de leur handicap. »

## LGBTQIA+phobies (ou LGBTphobies)

### Dilcrah et ministère de l'Intérieur

Désigne toute attitude négative envers une personne ou un groupe de personnes en raison de son orientation sexuelle (lesbienne, gay, bisexuelle notamment) et/ou de son identité de genre (transgenre, non-binaire notamment).

Ces attitudes se caractérisent par des propos ou des réactions de rejet, de mépris, des moqueries, des injures, des discriminations, et même du harcèlement ou des violences physiques envers les personnes LGBTQIA+

**Viol** – à lire en lien avec la définition de l'agression sexuelle et le principe que tout acte sexuel non consenti est interdit

### Article 222-23 du code pénal

« Tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital ou bucco-anal commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise (...) »

### Article 222-23-1 du code pénal

« Hors le cas prévu à l'article 222-23, constitue également un viol tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital ou bucco-anal commis par un majeur sur la personne d'un mineur de quinze ans ou commis sur l'auteur par le mineur, lorsque la différence d'âge entre le majeur et le mineur est d'au moins cinq ans (...) »

# DONNÉES COMPLÉMENTAIRES

Le site [arretonslesviolences.gouv.fr](http://arretonslesviolences.gouv.fr)

- [La rubrique consacrée aux violences sexuelles](#) ;
- Les numéros de [la Lettre de l'Observatoire national des violences faites aux femmes](#) (2013 à 2025).

La page web de la DEPP consacrée aux enquêtes de climat scolaire : <https://www.education.gouv.fr/les-enquetes-nationales-de-climat-scolaire-et-de-victimisation-323459>

Les publications de la DEPP :

- Fréchou H., Simon C., 2023, « [Résultats de l'enquête nationale de climat scolaire et de victimisation 2022 auprès des directeurs d'école et des enseignants du premier degré](#) », Note d'Information, n° 23.15, DEPP ;
- Radé É., Rakotobe M., Simon C., Traore B., « [Le vécu au travail des personnels du second degré, en 2023-2024](#) », Note d'information, n°25.47, DEPP ;
- Radé É., « Chapitre 13. Le bien-être et le climat scolaire », in [Panorama statistique des personnels de l'enseignement scolaire 2024-2025](#), DEPP ;
- Rakotobe M., 2025, « [Les signalements d'incidents graves dans les écoles et établissements publics et privés sous contrat en 2023-2024](#) », Note d'Information, n° 25-28, DEPP ;
- Rakotobe M., 2025, « [Les signalements d'incidents graves envers les personnels des écoles publiques et des collèges et lycées publics et privés sous contrat en 2022-2023](#) », Note d'Information, n° 25-08, DEPP ;
- Traore B., 2024, « [2,2 % des lycéens déclarent cinq violences ou plus de façon répétée](#) », Note d'Information, n° 24.26, DEPP ;
- Traore B., 2023, « [6,7 % des collégiens déclarent cinq violences ou plus de façon répétée](#) », Note d'Information, n° 23.08, DEPP ;
- Traore B., 2022, « [Résultats de la première enquête de climat scolaire et victimisation auprès des élèves de CM1-CM2](#) », Note d'Information, n°22.08 DEPP.

# REMERCIEMENTS

La Mission interministérielle pour la protection des femmes contre les violences et la lutte contre la traite des êtres humains (Miprof) et la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance (DEPP) remercient :

- Caroline Leroy ;
- Sarah Manglou ;
- Guillaume Herbin ;
- Sigolène Couchot-Schiex.